## RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

-----

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

> Direction Générale de la Statistique, des Études Économiques et Sociales

> > \_\_\_\_\_

Bureau Central du Recensement

-----

# TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003



## MÉNAGES

## RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

Avec l'appui financier et technique de













**Bangui**, 30 juin 2005

# TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION DE 2003

## MÉNAGES

## RAPPORT D'ANALYSE THÉMATIQUE

M. Moïse Zami Sociologue

#### **P**RÉFACE

Les données sociodémographiques disponibles en Centrafrique sont soit insuffisantes soit anciennes. Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003 (RGPH 2003), prescrit par décret 01.272 en date du 02 octobre 2001, qui nous sont livrés comblent, à la grande satisfaction du Gouvernement et de tous les acteurs de développement de notre pays, ce besoin urgent en données actualisées et diversifiées sur les caractéristiques de l'ensemble de la population centrafricaine. Cette grande opération qui a été menée dans un contexte difficile marqué par une crise sociale profonde, a été un succès indéniable. Elle est la troisième du genre depuis l'indépendance de la République centrafricaine, après celles de 1975 et 1988.

La publication des résultats définitifs du RGPH 2003, 18 mois après le dénombrement, et moins d'un mois après l'installation du nouveau gouvernement que dirige son Excellence Monsieur le Premier Ministre Elie Doté, témoigne de la volonté du Gouvernement de fonder son action sur des réalités mieux cernées statistiquement dans divers domaines de la vie sociale, économique et culturelle de la Nation. Les 17 rapports d'analyse thématique mis à notre disposition représentent une mine de connaissances inestimables. Les domaines couverts sont variés, avec une particularité, la cartographie de la pauvreté d'existence des ménages de qualité peu répandue en Afrique au sud du Sahara, qui présente des données fortement désagrégées au niveau spatial. Cette performance record n'est pas le fruit de la seule volonté politique du Gouvernement de transition de réussir cette opération malgré le contexte d'insécurité généralisée dans lequel le pays était plongé. Il est aussi le résultat de la forte mobilisation de toutes les Centrafricaines et de tous les Centrafricains qui ont reçu un appui inestimable de la part de la Communauté Internationale.

Pour l'assistance technique et financière reçue du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et de l'Union Européenne, je tiens à exprimer à ces partenaires, au nom de tout le Gouvernement et de mon Département ministériel, mes très vifs remerciements. Leurs contributions à la réussite de cette opération sont à la mesure de leurs engagements pour la cause du développement de notre pays. Je tiens également à remercier le Gouvernement du Japon dont la contribution dans le cadre du 4<sup>ème</sup> Programme de coopération RCA/UNFPA a été d'un apport déterminant pour la cartographie du RGPH 2003. Mes remerciements s'adressent tout aussi bien et avec la même intensité au Gouvernement de la Chine, à l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui ont apporté une contribution toute aussi efficace dans la réussite de cette opération de collaboration inter-institutionnelle. Les Forces Armées Centrafricaines (FACA) et les Forces de la CEMAC (FOMUC) trouveront ici l'expression de toute ma gratitude et des remerciements du Gouvernement pour avoir apporté leur pierre à cet édifice, à travers la sécurisation et le déploiement de toute la logistique de l'ensemble des opérations censitaires. Pour terminer, je voudrais rendre un hommage appuyé à tous les analystes et membres des commissions nationales de validation des différents rapports d'analyse thématique.

Sylvain Maliko

Ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale

#### **AVANT-PROPOS**

Au moment où il est de plus en plus question de réduire la pauvreté et les inégalités, il est plus qu'urgent et indispensable de disposer de données et d'informations fiables sur les caractéristiques de la population et les conditions de vie de celle-ci pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement globaux et sectoriels. La République Centrafricaine vient dans ce sens de relever un important défi en bouclant, en juin 2005, les analyses thématiques de son troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), à 18 mois seulement après la réalisation du dénombrement en décembre 2003. Cette performance, réalisée à ce jour par seulement trois pays africains (Bénin, Tchad et Cap-Vert), est d'autant plus remarquable que le dénombrement a eu lieu dans un contexte d'insécurité généralisée qu'aucun des trois pays cités n'a connu. En effet, les crises militaro-politiques répétées de 1996, 1997, mai 2001, octobre 2002 et mars 2003 ont non seulement donné lieu à des destructions des biens publics et privés, des pertes en vie humaine, mais ont également plongé plusieurs préfectures du pays dans un climat d'insécurité et entraîné d'importants mouvements internes et transfrontaliers des populations.

Le succès sans précédent de cette opération n'aurait pu être possible sans une forte mobilisation nationale, la participation active de nombreux centrafricains et centrafricaines, la volonté et la détermination des cadres nationaux, et en particulier ceux du Bureau Central du Recensement (BCR). C'est aussi et surtout le fruit du ferme engagement du Gouvernement et de l'appui technique et financier conséquent de multiples partenaires au développement de la RCA, dont les plus importants dans le cadre du RGPH 2003 sont, dans l'ordre, l'UNFPA, l'Union Européenne (UE), le Gouvernement du Japon, l'Organisation des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Gouvernement de Chine.

Le processus du troisième RGPH s'est traduit par la mise en œuvre de quatre projets qui ont coûté au Trésor public centrafricain et aux partenaires au développement de la RCA environ 4.966.401 de dollars US. Malgré son coût élevé, cette opération de collecte reste et s'avère d'un coût-efficacité remarquable compte tenu de la richesse des données, informations et connaissances qu'elle a générées et des multiples usages que l'on peut en faire pour le développement. Au total, dix sept (17) thèmes ont pu être analysés au terme de la première phase d'analyse des données du RGPH 2003. Outre les thèmes classiques tels que le volume et la répartition spatiale de la population, la fécondité et les migrations, certaines des analyses thématiques permettent par exemple de mettre en évidence les inégalités parfois criantes entre les hommes et les femmes et de faire ressortir la pauvreté d'existence du ménage centrafricain, aux niveaux à la fois macro- et méso- et microéconomique de la réalité. Ce que jamais une enquête, si représentative ou d'envergure nationale soit-elle, ne permet de réaliser. En plus de la mise en place sous peu d'une base de données multisectorielles autrement capitale pour le suivi et l'évaluation des OMD et des résultats du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement en RCA (UNDAF), un volume séparé consacré aux projections et perspectives démographiques de la RCA à l'horizon 2015<sup>1</sup> est en cours de préparation, de même que des analyses approfondies sur des thèmes d'intérêt programmatique pour le gouvernement et ses partenaires au développement qui sont envisagées.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La nécessité de prendre en compte l'impact de la pandémie du VIH/SIDA est ce qui nous fait prendre du recul pour mieux étudier le contexte et affiner les hypothèses de travail pour mieux asseoir les projections et perspectives à établir.

Le présent rapport fait partie de la série des dix-sept rapports d'analyse thématique issue des premières analyses des données du RGPH 2003 et dont la publication s'inscrit dans le cadre des efforts du gouvernement visant à réaliser le diagnostic de la situation de la pauvreté de la population en vue de finaliser l'élaboration du Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dans le but, à juste titre, de bénéficier des ressources de l'initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE).

Le partenariat dynamique entretenu avec l'Union Européenne qui a assuré, à hauteur de 1,5 millions d'euros, en partie le financement des opérations de dénombrement et d'analyse des données du RGPH 2003, l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) de Yaoundé, l'Institut National de Statistiques et d'Analyse Économique (INSAE) du Bénin, le Bureau Central du Recensement du Gabon et, enfin mais non moins important, l'Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA à Dakar qui ont assuré, à divers degrés, l'encadrement technique des cadres nationaux constitue une belle expérience de coopération sud-sud, de collaboration et de coordination entre bailleurs de fonds, qui a permis d'améliorer, comme jamais auparavant, la connaissance des conditions de vie des Centrafricains et des Centrafricaines.

Au nom de l'UNFPA, je saisis cette occasion pour remercier tous les partenaires au développement qui ont contribué de près ou de loin à la réussite du Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de la RCA ». Je voudrais citer en particulier l'Union Européenne, le Gouvernement du Japon, l'UNICEF, le PNUD, le Gouvernement de Chine, ainsi que tous les experts internationaux impliqués tout au long du processus, et surtout tous les cadres nationaux dont les compétences acquises, à travers cet exercice réussi, seront sans doute utilisées ailleurs dans le cadre de la coopération sursud. Je m'emploierai à le favoriser pendant mon mandat en RCA et au-delà.

Enfin, qu'il me soit permis de réaffirmer la volonté et la détermination de l'UNFPA à continuer à appuyer le Gouvernement centrafricain et à encourager tous les partenaires au développement de la RCA, les organisations de la société civile, les ONG et les partenaires du secteur privé, les organisations à assise communautaire, les chercheurs, les planificateurs, etc. à faire plein usage de cette mine quasi-inépuisable de données et d'informations que nous offre le RGPH 2003 pour la promotion du développement économique et social durable en RCA.

New York, le 30 juin 2005

Basile O. TAMBASHE, Ph.D Représentant de l'UNFPA en Centrafrique

#### CADRE ORGANISATIONNEL DU RECENSEMENT

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitation est une opération consistant à recueillir, à grouper, à évaluer, à analyser, à publier et à diffuser des données démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays.

La présente note technique présente le cadre institutionnel du troisième recensement, rappelle les objectifs globaux et spécifiques et donne les différentes phases de son exécution.

#### Cadre institutionnel

Le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation en République Centrafricaine (RGPH03) a été institué le 02 octobre 1995 par Décret N° 95.274. Compte tenu du retard observé dans la réalisation de la cartographie censitaire d'une part, et de la difficulté pour mobiliser les ressources, un second Décret N° 01.272 a été pris le 02 octobre 2001 pour prescrire à nouveau le Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2003. Enfin le Décret N°03.200 du 12 août 2002 a fixé le dénombrement de la population sur tout le territoire national du 08 au 22 décembre 2003.

Le troisième recensement fait suite à ceux de 1975 et de 1988 dont les données étaient devenues obsolètes. En application du second Décret, un Arrêté N° 008/MEPCI/DSEES du 31 juillet 2002 porte organisation et fonctionnement du Bureau Central du Recensement (BCR), organe de la Division des Statistiques, des Études Économiques et Sociales du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale, chargé de l'exécution technique, de la gestion et du traitement informatique des données de l'opération.

#### Objectifs du RGPH03

#### Objectifs généraux

Le but visé par le troisième recensement était de disposer de données fiables permettant d'une part, d'évaluer les progrès réalisés après le recensement de 1988 sur le plan économique, social et du développement humain et d'autre part, d'élaborer des plans et programmes de développement viables. Ces données devraient permettre non seulement d'asseoir la politique de régionalisation et de décentralisation, mais également de mieux suivre les actions menées dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'amélioration des conditions d'habitation des ménages centrafricains et la réduction des inégalités en matière de genre.

#### Objectifs spécifiques

Le décret N° 01.272 du 02 octobre 2001 prescrivant le recensement général de la population et de l'habitation et son organisation sur toute l'étendue du territoire national a fixé sept objectifs :

- 1. Connaître l'effectif de la population centrafricaine, sa répartition par région, préfecture, sous-préfecture, commune, village et quartier ;
- 2. Déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population ;
- 3. Déterminer les différents niveaux de natalité, de fécondité, de stérilité, de mortalité et de migration ainsi que l'accroissement naturel et global de la population centrafricaine ;
- 4. Permettre d'étudier les conditions d'habitation des ménages ;
- 5. Constituer une base de données socio-économiques complètes sur les collectivités territoriales en vue d'accompagner le processus de mise en place par le Gouvernement de la politique de décentralisation et de régionalisation ;
- 6. Aider à l'établissement des projections démographiques sur une base scientifique et à la constitution d'une base de sondage complète et mise à jour avec des cartes par commune pour la réalisation des futures enquêtes nationales auprès des ménages ;
- 7. Renforcer les capacités nationales dans la planification, l'exécution, le traitement, l'analyse, la publication et la dissémination des résultats des opérations de collecte des données.

#### Les différentes phases du RGPH03

Outre la phase préparatoire (1995-1997), le RGPH03 comprend au total dix étapes : 1) la cartographie censitaire ; 2) le recensement pilote ; 3) le dénombrement ; 4) la publication des résultats provisoires ; 5) l'Enquête Post-Censitaire (EPC) ; 6) le traitement (codification, saisie, apurement) des données ; 7) l'analyse des données ; 8) la publication des résultats ; 9) la dissémination des résultats ; et 10) la création et vulgarisation d'une base de données multisectorielles.

La *cartographie* s'est déroulée de 1999 à 2000. Elle a consisté à répertorier et à localiser tous les sites habitables et à découper le territoire en de petites portions appelées Aires de Dénombrement (AD) dont la taille varie selon le milieu de résidence entre 800 et 1.200 personnes en milieu urbain et entre 600 et 800 personnes en milieu rural. Au total, l'opération a permis de subdiviser le territoire national en 3.426 AD. En plus de ce résultat, les travaux cartographiques ont permis de collecter des données socio-économiques sur les collectivités locales au niveau des villages et quartiers.

Le *recensement pilote*, réalisé en mars 2002, a donné l'occasion de tester les questionnaires, les programmes de saisie informatique, de tabulation et le dispositif organisationnel sur le terrain.

Le *dénombremen*t s'est effectué sur toute l'étendue du territoire national du 08 au 22 décembre 2003, conformément au décret 03.200 du 12 août 2003. Pour garantir le succès de l'opération, le Gouvernement, grâce à l'appui financier et matériel des bailleurs de fonds (UNFPA, Union Européenne, Unicef, Japon, PNUD, Chine) a mobilisé l'armée nationale et la Force Multinationale de la CEMAC (FOMUC) pour veiller à la sécurité du personnel de terrain, le ramassage du matériel et le convoyage des fonds nécessaires pour le paiement des agents de terrain.

L'Enquête Post-Censitaire a été réalisée en mars 2004 dans une trentaine d'AD urbaines et rurales et a permis de déterminer le taux de couverture du dénombrement (81,5 %) et le coefficient d'ajustement des résultats provisoires pour fournir les effectifs de population publiés aujourd'hui sous forme de résultats définitifs. Ce taux de couverture est plus faible que celui du recensement de 1988 du fait du contexte de crises militaro-politiques dans lequel a eu lieu le dénombrement de décembre 2003. Beaucoup de ménages et de personnes qui s'étaient réfugiés dans les pays voisins ou s'étaient déplacés dans les champs ou vers d'autres localités du pays du fait de l'insécurité avaient probablement regagné leur domicile à la faveur de l'accalmie qui a précédé l'EPC de mars. Ce retour expliquerait que l'EPC ait dénombré 18,5 % de plus de personnes que le dénombrement de décembre 2003.

Le *traitement des données* a été organisé en deux phases. La première, l'exploitation manuelle, a abouti à la production des résultats provisoires en mars 2004. La seconde a permis de disposer du fichier informatisé de données sur les caractéristiques démographiques et socioéconomiques individuelles de la population et des ménages.

L'analyse des données a été effectuée par des cadres nationaux, avec l'assistance technique de l'Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA (EAT-UNFPA) de Dakar et de consultants internationaux mobilisés à cet effet. Cette stratégie a permis de disposer en dix-huit mois, après l'opération de dénombrement, des résultats définitifs sous forme de 17 rapports thématiques. Un dix-huitième rapport sur les projections démographiques 2003-2028 est en cours d'élaboration et devrait être disponible durant la première quinzaine du mois de novembre 2005.

Le présent rapport est l'aboutissement de l'analyse des données et des étapes antérieures (étapes 1 à 7). Il s'inscrit dans le cadre de la publication et de la dissémination (nationale et régionale) des résultats du RGPH03 (étapes 8 et 9). Ces deux volets constituent la première phase des efforts envisagés pour la publication, la dissémination et la promotion de l'utilisation de ces données en vue du ciblage des actions pour le développement durable en RCA.

#### RÉSUMÉ

L'analyse du thème "Ménage" du troisième Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH3) s'articule autour de cinq (05) points principaux : la définition des objectifs poursuivis et des principaux concepts utilisés, la description de l'approche méthodologique, la présentation des résultats obtenus et les implications /recommandations qui en découlent.

L'accent a été mis sur la description des caractéristiques des ménages, de celles de leurs chefs et les rapports entre ces caractéristiques. Aussi, les concepts de « ménage ordinaire » et « ménage collectif » ont été examinés dans le cadre des trois recensements réalisés dans le Pays en 1975, 1988 et 2003. Il ressort que les définitions de ces concepts n'ont pas évolué très sensiblement d'une opération à l'autre. L'analyse est descriptive et prend en compte le niveau national, régional et préfectoral et présente aussi les résultats selon le milieu (urbain et rural).

Les principaux résultats obtenus montrent que la RCA compte très peu de ménages collectifs : 546. Quant aux ménages ordinaires dont le nombre est de 646.533, leur taille a peu évolué. On note qu'elle est passé de 4,7 personnes en 1988 à 4,9 personnes en 2003 et varie selon la région avec un maximum dans la région 1 Bangui (6,3 personnes) et un minimum dans la région 6 (4,3 personnes) ; les femmes n'accèdent pas au statut de chef de ménages de la même façon que les hommes et six (06) ménages sur dix (10) est de type nucléaire ; les ménages d'une (01) et de deux (02) personnes sont les plus courants (28%). La typologie des ménages en nucléaires, semi-nucléaires et élargis montre que les deux premiers types sont majoritaires.

L'accession des femmes au statut de chef de ménage est relativement courante aujourd'hui; mais il faut relever qu'elles accèdent à ce statut plus souvent en milieu urbain (24,7%) qu'en milieu rural (17%); elles y accèdent aussi plus tardivement que les hommes avec un âge moyen de 52,9 ans contre 36,7 ans. Elles deviennent souvent aussi chefs de ménage après veuvage.

En observant d'autres aspects, ou constate que i) la taille du ménage augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage, ii) les retraités, rentiers et occupés dirigent les ménages de plus grande taille, et iii) les hommes ont des ménages de taille moyenne légèrement supérieure ceux des femmes (5,1 personnes contre 3,8 personnes)

En examinant le type de ménage et le statut matrimonial du chef de ménage, on note que les ménages nucléaires prédominent chez les célibataires et les monogames avec dans les deux cas 6 ménages sur 10, tandis que les ménages semi-nucléaires le sont chez les polygames avec cinq 5 ménages sur 10.

La structure des ménages reflète certains traits culturels locaux. Ainsi, les ménages de grande taille sont plus observés dans le Centre et le Nord-Ouest du pays où règnent un esprit de solidarité et se manifeste l'instinct grégaire dans la population, contrairement à l'Est où les populations sont assez individualistes. La nucléarisation des ménages, sous l'effet conjugué de la pauvreté et de l'évolution des mentalités n'est pas complète.

L'analyse a montré que le mode d'organisation de la société est entrain de changer et les caractéristiques des ménages constituent un bon indicateur pour mieux appréhender ce mode d'organisation.

### **SOMMAIRE**

	OPOS	
	GANISATIONNEL DU RECENSEMENT	
	stitutionnel	
	du RGPH03	
	rentes phases du RGPH03	
	TADI EATIV	
	TABLEAUXGRAPHIQUES	
	CARTES THÉMATIQUES	
INTRODUC	TION	1
	1. CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES	
	INITION DES CONCEPTS	
1.1.1	Définition du concept de ménage	
1.1.2	Définition du lien de parenté	
	TIQUE DES DÉFINITIONS DES CONCEPTS	
	2. CARACTERISTIQUES DES MÉNAGES	
	MBRE DE MENAGES	
2.1.1	Nombre de ménages ordinaires	
2.1.2	Nombre de ménages collectifs	
	LLE DES MENAGES	
2.2.1	Niveau national	
2.2.2	Niveau régional	
2.2.3	Niveau préfectoral	
	MPOSITION DES MENAGES ORDINAIRES	
	3. TYPOLOGIE DES MENAGES DIFFERENTS TYPES DE MENAGES ORDINAIRES	
3.1 LES 3.1.1	Ménage de type 1 ou <i>ménage nucléaire</i>	
	Ménage de type 1 ou menage nucleaire	14 11
3.1.2	Ménage de type 2 ou ménages semi- nucléaire	
3.1.3	Ménage de type 3 ou <i>ménages élargi</i>	
3.2 REF	Niveau national	
3.2.1		
	Niveau régional	
3.2.3	Niveau préfectoral	
	RACTERISTIQUES DES MENAGES DONT LE CHEF EST UNE FEMME 4. CARACTERISTIQUES DES MENAGES EN FONCTION DE CELLES DU CHEI	
DE MENAG		
	LLE DE MENAGE SELON AGE ET SEXE DU CHEF DE MENAGE	. 19
4.1.1	Ensemble RCA.	
4.1.2	Milieu de résidence	
	LLE DE MENAGE SELON L'ETAT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE	
4.2.1	L'état matrimonial des chefs de ménages	
4.2.2	Taille des ménages et état matrimonial des chefs de ménage	
	LLE DE MENAGE ET NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MENAGE	
4.3.1	Au niveau national	
4.3.2	Selon le milieu de résidence	
	LLE DE MENAGE SELON L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU CHEF DE MENAGE	. <i>25</i>
4.4.1	Au niveau national	
442	Selon le milieu de résidence	26 26

4.5 TA	ILLE DE MENAGE SELON LA PROFESSION DU CHEF DE MENAGE	28
4.5.1	Au niveau national	28
4.5.2	Selon le milieu de résidence	29
	E 5. CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS DE MÉNAGE	
5.1 ÂG	GE ET SEXE DES CHEFS DE MÉNAGE	30
5.1.1	Au niveau national	30
5.1.2	Selon le milieu de résidence	31
5.1.3	Au niveau préfectoral	31
5.2 ÉT	AT MATRIMONIAL DES CHEFS DE MÉNAGE	
5.2.1	Au niveau national	32
5.2.2	Selon le milieu de résidence	
5.3 ÉT	AT MATRIMONIAL DES CHEFS DE MÉNAGE ET TYPE DE MÉNAGE	33
5.3.1	Au niveau national	33
5.3.2	Selon le milieu de résidence	34
5.4 AU	TRES CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS DE MÉNAGES	35
5.4.1	Groupe ethnique des chefs de ménage	36
5.4.2	Nationalité des chefs de ménage	37
5.4.3	Religion des chefs de ménage	38
IMPLICAT	TIONS ET RECOMMANDATIONS	
	ION GENERALE	
	CES BIBLIOGRAPHIQUES	
	O. CARTES THÉMATIQUES	45
	. Liste des cadres ayant participé à l'atelier de validation des rapports d'analyse	
	du RGPH03	
	2. Liste du personnel du Bureau Central de Recensement qui a participé au RGPH	
	3. Liste des superviseurs et zones de supervision du RGPH03	
	l. Liste du personnel de l'UNFPA, des autres bailleurs et des consultants internation in ontapporté leur appui technique RGPH03	
qu	i ont apporte ieur appur technique NGI 1103	31

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau MEN01:	Evolution (en %) des ménages ordinaires et population de ces
	ménages selon le milieu de résidence de 1975 à 20035
Tableau MEN02 :	Répartition (en %) des ménages ordinaires selon la taille,
	le sexe et la préfecture
Tableau MEN03:	Répartition des ménages collectifs selon le type d'établissement
	et le milieu de résidence
Tableau MEN04:	Répartition des ménages ordinaires et populations correspondantes
	selon la taille des ménages et le milieu de résidence9
Tableau MEN05:	Taille moyenne des ménages ordinaires selon le milieu de
	résidence et la région
Tableau MEN06:	Taille moyenne des ménages ordinaires selon la préfecture
Tuoleaa WILI 100 .	et le milieu de résidence
Tableau MEN07:	Répartition de la population résidente des ménages ordinaires
Tableau WILINO7.	selon le lien de parenté avec le chef de ménage et
	le milieu de résidence:
T-1-1 MENIOO .	
Tableau MEN08:	Répartition des chefs de ménage résidents des ménages
F 11	ordinaires selon le sexe et le type de ménage
Tableau MEN09:	Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires
	selon la région et le type de ménage
Tableau MEN10 :	Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires
	selon la préfecture et le type de ménage
Tableau MEN11:	Répartition des chefs de ménages résidents des ménages ordinaires
	selon le sexe et milieu de résidence
Tableau MEN12:	Répartition (en %) des chefs de ménages résidents des ménages
	ordinaires selon l'âge moyen, le sexe et la taille de ménage 19
Tableau MEN13:	Répartition (en %) des chefs de ménage résidents des ménages
	ordinaires selon le sexe et la taille
Tableau MEN14:	Répartition (en %) des chefs de ménages résidents des ménages
	ordinaires selon le milieu de résidence et le sexe21
Tableau MEN15:	Répartition (en %) des chefs de ménage résidents des ménages
	ordinaires selon la taille, le sexe et le milieu de résidence
Tableau MEN16:	Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires
	de 12 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial
Tableau MEN17:	Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires
	selon le sexe, l'état matrimonial et la taille de ménages
Tableau MEN18:	Répartition (en %) des chefs de ménage résidents des ménages
1001000 1/121 (10 )	ordinaires selon la taille de ménage et le niveau d'instruction 25
Tableau MEN19:	Taille des ménages selon la situation dans l'activité des chefs de
Tuoleau MET(1).	ménage
Tableau MEN 20:	Répartition des CM selon le sexe, la taille de ménage, la situation
Tableau WILIV 20.	dans l'activité du chef de ménage et le milieu de résidence
Tableau MEN21:	<u> </u>
rabicau MIENZI:	Taille moyenne des ménages selon la situation dans la profession
Tableau MENIO	des chefs de ménage par sexe
Tableau MEN22:	Répartition des CM selon la taille moyenne, le sexe, la situation
Tabless MENIOS	dans la profession et le milieu de résidence
Tableau MEN23:	Répartition (en %) des chefs de ménages résidents des ménages
	ordinaires selon le sexe, le groupe d'âges et la taille des ménages 30

Tableau MEN24:	Évolution en % des chefs de ménage résidents des ménages	
	ordinaires selon l'état matrimonial et le milieu de résidence	32
Tableau MEN25:	Répartition des ménages ordinaires selon l'état matrimonial et le	
	milieu de résidence	33
Tableau MEN26:	Répartition des chefs de ménages résidents des ménages ordinaires	
	selon l'état matrimonial et le type de ménage	33
Tableau MEN27:	Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires	
	selon l'état matrimonial et le type de ménage	35
Tableau MEN28:	Répartition des ménages selon le groupe ethnique et le milieu de	
	résidence du CM	36
Tableau MEN29 :	Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires	
	selon la nationalité et le milieu de résidence	37
Tableau MEN30 :	Répartition des ménages ordinaires selon la religion du CM et le	
		38
		- 0

## LISTE DES GRAPHIQUES

	Répartition des ménages selon le milieu de résidence et Répartition en % des chefs de ménage résidents des mén	_
	ordinaires selon le sexe et le milieu de résidence	20
	LISTE DES CARTES THÉMATIQUES	
Carte MEN01 : Propo	ortion des ménages nucléaires selon la préfecture	45
Carte MEN02 : Propo	ortion des ménages semi-nucléaires selon la préfecture	46
Carte MEN03 : Propo	ortion des ménages élargis selon la préfecture	47

#### LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

AD: Aire de Dénombrement

BCR: Bureau Central du Recensement

CIPD : Conférence Internationale sur la Population et le Développement

CJT : Chômeur n'ayant Jamais Travaillé CDT: Chômeur ayant Déjà Travaillé

CM: Chef de Ménage

CSLP: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

DSRP : Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté

EAT-UNFPA: Équipe d'Appui Technique de l'UNFPA

EPC: Enquête Post-Censitaire

FACA: Forces Armées Centrafricaines FOMUC: Force Multinationale de la CEMAC

IFORD: Institut de Formation et de Recherche Démographiques
 INSAE: Institut National de Statistiques et d'Analyse Économique
 NEPAD: Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OCC: Occupé(e)

PA-CIPD: Programme d'Action de la CIPD

PNDE : Programme National de Développement Environnemental

PNDS : Programme National de Développement Sanitaire

PNP: Politique Nationale de Population

PNPF: Politique Nationale de la Promotion de la Femme PNSR: Politique Nationale de la Santé de la Reproduction, PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

PPTE: Initiative des Pays Pauvres Très Endettés

RCA: République Centrafricaine

RDC : République Démocratique du Congo (ex Zaïre) RGP : Recensement Général de la Population (de 1988)

RGPH: Recensement Général de la Population et de l'Habitation

SIG: Système d'Information Géographique

SLP: Sans Lien de Parenté ND: Non-Déterminé UE: Union Européenne

UNDAF: Plan Cadre Global d'Assistance au Développement des Agences du

Système des Nations Unies en RCA

UNFPA: Fonds des Nations Unies pour la Population UNICEF: Fonds des Nations Unies pour l'enfance

#### Introduction

L'analyse des données sur les ménages permet de comprendre les conditions de vie des ménages, leurs modes de vie, leur niveau de développement et aussi de cerner les principales caractéristiques (démographiques et socio-économiques) des Chefs de Ménages. C'est une analyse descriptive qui prend en compte la situation des ménages aux niveaux national, régional et préfectoral et selon le milieu de résidence (urbain, rural) du chef de ménage.

A cet effet, l'analyse est axée sur les objectifs spécifiques du Recensement relatifs au thème, à savoir :

- Connaître l'effectif de la population centrafricaine, sa répartition par région, préfecture, sous préfecture, poste de contrôle administratif, commune, village et quartier; et
- Déterminer les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population.

L'intérêt ici réside dans le fait que les résultats d'une telle analyse permettront aux différents utilisateurs d'accroître leur niveau de connaissance sur les ménages et d'améliorer leurs capacités de prévision et de planification les concernant. Elle offre également l'opportunité de disposer des indicateurs pour mesurer le progrès réalisé dans la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté-CSLP-, Politique Nationale de Population-PNP-) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La connaissance de la situation des ménages est utile pour une formulation des politiques et stratégies adaptées, susceptibles d'assurer à l'ensemble de la population un développement durable. Il n'est possible d'améliorer les conditions de vie des ménages que si l'on fonde les stratégies sur une connaissance approfondie des éléments qui les influencent. Ceux-ci doivent être étudiés de façon méthodique et systématique.

Les ménages sont des structures sociales qui évoluent avec le temps ; aussi, la présente analyse en a tenu compte en faisant une comparaison entre les principaux résultats des recensements précédents ou d'autres opérations similaires et ceux du RGPH (2003).

Le présent rapport qui porte essentiellement sur les ménages ordinaires est structuré en quatre (4) chapitres : le premier traite des Aspects méthodologiques ; le deuxième, des Caractéristiques des ménages ; le troisième, de la Taille de ménage selon les caractéristiques du Chef de Ménages ; et, le quatrième, des Caractéristiques des Chefs de Ménages.

### CHAPITRE 1. CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

#### 1.1 DÉFINITION DES CONCEPTS

#### 1.1.1 Définition du concept de ménage

Le concept de ménage a été utilisé dans des sens assez variés au cours des précédents recensements notamment ceux de 1975 et de 1988. On a utilisé les concepts de ménage ordinaire et de ménage collectif en 2003 et en 1988 alors qu'en 1975 il a été retenu les concepts de ménage particulier et de ménage collectif.

- i) Définitions selon le Recensement de la Population et de l'Habitation (2003)
  - *Ménage ordinaire*: « C'est un ensemble de personnes apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé chef de ménage, et dont les ressources sont tout au moins ou parties communes. Ces personnes vivent généralement sous le même toit et prennent des repas en commun ».
  - *Ménage collectif*: « Toutes personnes vivant dans un même établissement pour des raisons de conflit, de discipline, de travail, d'étude, de santé et qui n'ont pas de liens de parenté, constituent un ménage collectif ».
- ii) Définitions selon le Recensement Général de la Population (RGP) 1988
  - Ménage ordinaire: au cours du Recensement de 1988, il désignait un « groupe de personnes apparentées ou non, vivant sous un même toit sous l'autorité d'un chef de ménage et qui pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, et qui mangent ensemble ». Un ménage peut comprendre une seule personne. La liste de cas de ménages ordinaires a été établie par le RGPH (2003).
  - *Ménage collectif*: dans le cadre du RGPH (2003), on entend par ménage collectif tout « groupe de personnes vivant en commun dans un même établissement pour des raisons de discipline, de travail, d'études, de santé et qui n'ont pas de lien de parenté ».

Les définitions de *ménage ordinaire* et de *ménage collectif* utilisées au cours de ce recensement ne sont pas très différentes de celles du RGPH en 2003. En effet, ces concepts ont été utilisés pour désigner les mêmes entités. Le concept de "ménage" est, dans les deux cas, fondé sur les dispositions prises par les personnes de façon individuelle ou collective afin de pouvoir à la satisfaction de leurs besoins vitaux.

#### iii) Définitions selon le Recensement de 1975

Ce recensement a défini deux types de ménage : le ménage particulier et le ménage collectif.

- Le *Ménage particulier* est un « groupe de personnes, parents ou non, vivant sous le même toit et prenant en général leur repas en commun. Le ménage particulier est constitué dans la grande majorité des cas par le chef de famille, son épouse, ses enfants célibataires et autres parents vivant avec eux, les pensionnaires, les domestiques... ».
- Le *Ménage collectif* est constitué de l'« ensemble des personnes d'une institution qui n'ont pas de lien de parenté mais vivent en commun pour des raisons de voyages, d'études, de santé, de discipline ou de travail... (hôtel, internat, hôpital, caserne, prison, chantiers de travaux publics, chantiers des travaux agricoles ».

#### 1.1.2 Définition du lien de parenté

Dans le cadre du Recensement, les différentes modalités du lien de parenté retenues sont:

- Chef de ménage (CM)
- Epouse ou époux du chef de ménage
- Enfant du chef de ménage
- Parents du chef de ménage (père, mère)
- Beaux-parents du chef de ménage (beau-père ou belle-mère)
- Petit-fils ou petite fille du chef de ménage
- Autres parents du chef de ménage
- Sans lien de parenté avec le chef de ménage

### 1.2 CRITIQUE DES DÉFINITIONS DES CONCEPTS

L'examen de ces définitions montre que le contenu des concepts notamment de ménage collectif a peu évolué entre les différentes opérations. Cependant, sur certains aspects de la définition de « ménage », on relève quelques nuances.

En effet, l'analyse du recensement de 1988 sur les ménages a souligné les principales critiques relatives à ces définitions. Elle a bien montré les ambiguïtés de sens que présentaient les concepts de *ménage particulier* et de *ménage collectif* utilisés en 1975 ; cette analyse a relevé que de telles désignations pourraient faire croire que le second concept renvoie à une réalité plus courante contrairement au premier. Et, elle a aussi relevé les insuffisances des définitions dans les deux recensements précités en ce qui concerne l'existence ou non d'un lien de parenté entre membres du ménage. Sur ce point, il était ressorti que retenir comme critère l'absence de lien de parenté entre les personnes constituant un ménage pour déclarer celui-ci collectif ne se justifie pas toujours dans tous les cas observés ; on retrouve parfois des personnes apparentées dans les ménages collectifs. Mais le recensement de 1988 et à sa suite celui de 2003 ont fait un usage plus judicieux de ces concepts.

Il apparaît néanmoins que les concepts de ménage collectif, de ménage ordinaire ou de ménage particulier tels que définis dans chaque recensement, présentent bien des points communs au niveau du contenu.

Le ménage ordinaire et le ménage particulier se définissent de la même manière, à savoir un ensemble de personnes apparentées ou non reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage » et dont les ressources et les dépenses sont également communes. Elles habitent le plus souvent sous un même toit, dans la même cour ou la même concession. Cette définition a été retenue pour le recensement de 1988 et de 2003, et, elle renferme trois critères fondamentaux:

- L'unité de résidence ;
- L'existence ou non de lien de parenté;
- La satisfaction en commun des besoins fondamentaux.

Le ménage collectif quant à lui est un groupe de personnes qui n'ont généralement pas de lien de parenté mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raison de discipline, de voyage et de santé, d'études ou de travail.

Le ménage collectif est généralement une caserne, un internat scolaire, une prison, un monastère, un couvent, une communauté religieuse, un orphelinat, un asile d'aliénés, un hôtel, un baraquement de chantier, un hôpital, etc.

On doit également garder à l'esprit que le concept de ménage et de famille ont quasiment le même sens en RCA; ainsi, lorsque l'on parle de ménage dans le langage courant, cela est entendu « famille » en ce sens que pour le Centrafricain en général, les deux termes s'équivalent. D'ailleurs, il est fréquent d'entendre dire de quelqu'un (avec ou sans lien de parenté) habitant dans un ménage x qu'il est « dans la famille x ». Le concept de ménage est donc polysémique, mais pour l'analyse ici, il sera tenu compte de l'acception stricto sensu de la signification du concept.

# CHAPITRE 2. CARACTERISTIQUES DES MÉNAGES

#### 2.1 NOMBRE DE MENAGES

#### 2.1.1 Nombre de ménages ordinaires

Au cours du Recensement de 2003, on a dénombré 646.504 ménages ordinaires dans l'ensemble du pays, soit environ 98 % de l'ensemble des ménages. Au total, 33,2% de ces ménages se trouvent en milieu urbain et 66,8% en milieu rural.

Le nombre de ménages ordinaires recensés au plan national a relativement varié d'un recensement à l'autre. Il est passé de 519.314 en 1988 à 646 504 en 2003.

#### Niveau national

On a constaté que durant la période allant de 1988 à 2003, la proportion des ménages résidant en milieu urbain a augmenté tandis que celle relative aux ménages ruraux baissait; ainsi, la proportion des ménages urbains est passée de 32,8% en 1988 à 33,2% en 2003. Cette situation révèle dans une certaine mesure les effets de l'exode rural qui tend à masquer des disparités entre les régions.

<u>Tableau MEN01</u>: Évolution (en %) des ménages ordinaires et population de ces ménages selon le milieu de résidence de 1975 à 2003.

Milieu de	% I	Ménages ordi	naires	% Population des ménages ordinaires			
résidence	1975	1988	2003	1975	1988	2003	
Urbain	31,1	32,8	33,2	33,8	36,9	37,9	
Rural	68,9	67,2	66,8	66,2	63,1	62,1	
Ensemble	100	100	100	100	100	100	

L'accroissement des ménages ordinaires entre 1975 et 1988 et entre 1988 et 2003 ainsi que de leurs populations correspondantes tant en milieu urbain que rural a entraîné un changement de structure qui se manifeste d'après le tableau n° 2 où la proportion des ménages en milieu urbain est passé de 31,1 % en 1975 à 32,8 % en 1988 et à 33,8% en 2003 alors que celle du milieu rural a connu une baisse avec 68,9 % en 1975, 67,2 % en 1988 et 66.8% en 2003.

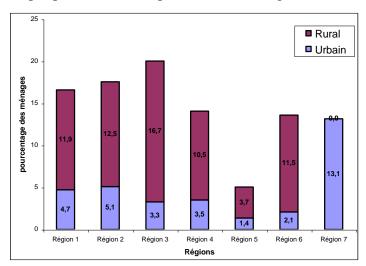
Le phénomène de l'exode rural lié à des raisons d'ordre économique (recherche d'emploi) et à l'attrait de la ville constitue la principale explication. Les personnes concernées, en général des jeunes sans emploi et sortis du système éducatif sans une formation adéquate, s'orientent systématiquement vers les zones urbaines dans l'espoir de trouver des conditions plus favorables à leur émancipation.

En ce qui concerne l'évolution de la population des ménages, elle a évolué sur la même période de 33,8 % en 1975 à 36,9 % en 1988 et à 37,88% en 2003 dans le milieu urbain tandis qu'en milieu rural, on observe une tendance à la baisse respectivement de 66,2 %, 63,1 % et 62,12%.

#### Niveau régional

La répartition spatiale des ménages selon les régions est assez irrégulière et révèle que les régions 3, 2, 1 et 4 rassemblent chacune plus de 15% des ménages et ce sont elles qui viennent en tête.

<u>Graphique MEN01</u>: Répartition des ménages selon le milieu de résidence et la région



Les régions 3, 2, 1 et 4 ont les plus forts pourcentages en population de ménages ; elles ont respectivement : 20%, 17,6%, 16,6% et 14,1%. Cela signifie que ces régions sont relativement plus peuplées que les autres y compris même Bangui. Mais celle-ci qui est la 7ème région reste avec la région 6 plus proche des plus peuplées contrairement à la 5 qui a la plus faible proportion de ménages avec 5,0%.

La distribution des ménages par zone de résidence et par région montre, comme on pouvait s'y attendre, que la grande partie des ménages urbains en RCA se trouve dans la région 7 c'est-à-dire dans la capitale Bangui (13,1%). Celle-ci est suivie par les régions 2 (5,1%) et 1 (4,7%); la région 6 venant en dernier avec 2,1%. Pour ce qui concerne les ménages ruraux, c'est la région 3 qui vient en tête avec 16,7% suivie en cela par la région 2 avec 12,5%. La région 5, qui apparaît la moins peuplée avec 1,4% de ménages urbains et 3,7% de ménages ruraux reste encore la dernière si l'on excepte le cas de la 7ème (Bangui) ou il n'y a pas de ménages ruraux. La plupart des ménages du pays vivent en milieu rural. La plus forte proportion des ménages ruraux (16,7%) se retrouve dans la région 3 où elle se situe à 16,7%; dans les autres régions qui ont des proportions de ménages ruraux plus élevées que celles urbaines, il y a les régions 2, 1 et 6.

#### Niveau préfectoral

La distribution des ménages selon les préfectures n'est pas assez régulière. Les préfectures de l'Ouham-Pendé, de l'Ouham et de la Ouaka sont celles qui rassemblent le plus de ménages. Elles ont respectivement 71,75%, 57,65% et 50,26%. On constate aussi que les proportions des ménages d'une personne et de deux personnes y sont les plus élevées : la préfecture de l'Ouham Pende rassemble respectivement 43,2%, de ménages

d'une personne, 35,2% de ménages de deux personnes ; celle de la Ouaka, 33,8% et 36% ; et, celle de l'Ouham, 29,3% et 30,2%.

<u>Tableau MEN02</u> : Répartition (en %) des ménages ordinaires selon la taille, le sexe et la préfecture

Préfecture	Sexe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 et +	Total
Omballa M'Dalaa	Masculin	11,7	13,0	13,4	12,4	11,3	9,7	8,1	6,9	4,0	2,9	6,6	100,0
Ombella-M'Poko	Féminin	22,0	18,1	15,0	12,5	9,7	7,1	5,1	4,0	2,2	1,4	3,0	100,0
T .1	Masculin	11,6	12,2	13,0	12,9	12,0	10,2	8,2	7,7	3,7	2,7	5,8	100,0
Lobaye	Féminin	20,6	18,5	15,7	13,5	9,9	8,2	4,8	4,4	1,5	1,0	2,0	100,0
Manah dad Wadd	Masculin	12,8	13,0	12,8	12,1	10,9	9,7	8,0	7,8	3,4	2,6	6,9	100,0
Mambéré-Kadéï	Féminin	19,7	17,7	15,5	13,0	9,7	7,8	5,2	4,6	2,0	1,5	3,2	100,0
Nama Mambáná	Masculin	8,2	13,5	14,7	13,3	12,0	10,1	8,5	8,7	3,0	2,4	5,5	100,0
Nana-Mambéré	Féminin	22,6	20,6	16,2	12,8	9,8	6,8	3,7	3,9	1,0	0,8	1,9	100,0
Sangha Mhaárá	Masculin	12,0	13,1	13,0	12,8	12,1	9,8	7,9	7,1	3,5	2,7	6,1	100,0
Sangha-Mbaéré	Féminin	19,0	17,9	16,2	13,0	11,3	7,3	4,8	4,6	1,9	1,9	2,1	100,0
Ouham-Pendé	Masculin	11,7	13,7	14,7	12,8	11,0	9,5	7,9	7,3	3,2	2,4	5,8	100,0
Ounam-Pende	Féminin	31,5	21,5	15,7	11,4	7,9	4,8	3,4	2,0	0,7	0,3	0,7	100,0
Ouham	Masculin	8,4	10,6	14,0	14,4	13,0	11,4	9,4	7,8	3,3	2,5	5,1	100,0
Ounam	Féminin	20,9	19,8	17,0	14,2	9,9	7,3	4,3	3,2	1,1	1,0	1,3	100,0
Kémo	Masculin	9,5	14,1	14,5	14,0	12,6	10,2	8,2	6,8	3,7	2,2	4,1	100,0
Kemo	Féminin	23,5	20,3	16,4	14,1	9,3	6,5	4,1	2,8	1,2	0,8	1,0	100,0
Nana-Gribizi	Masculin	9,5	13,0	14,3	13,9	13,2	10,4	8,9	7,3	3,5	2,0	4,0	100,0
Nana-Gridizi	Féminin	21,7	20,7	17,7	13,6	9,5	7,4	4,1	2,9	0,9	0,4	1,1	100,0
Ouaka	Masculin	12,1	16,6	14,3	12,6	10,9	9,2	7,1	6,5	3,3	2,3	5,1	100,0
Ouaka	Féminin	32,5	20,5	14,8	10,5	7,9	5,4	3,3	2,3	0,8	0,6	1,2	100,0
Bamingui-	Masculin	12,7	11,7	13,4	12,1	10,9	9,9	8,5	7,0	4,3	2,9	6,6	100,0
Bangoran	Féminin	24,9	19,8	16,9	12,6	9,5	7,1	4,4	1,9	0,7	1,0	1,2	100,0
Haute-Kotto	Masculin	19,7	18,8	14,8	12,2	9,2	7,3	5,2	5,3	2,2	1,5	3,7	100,0
naute-Kotto	Féminin	30,1	20,9	15,9	10,8	8,2	5,3	3,4	2,6	1,0	0,5	1,2	100,0
Volvogo	Masculin	6,9	9,0	11,6	11,5	10,3	9,5	9,3	10,0	5,1	4,0	12,7	100,0
Vakaga	Féminin	24,1	19,3	15,9	15,0	9,8	6,8	3,8	2,8	0,7	0,7	1,0	100,0
Doggo Votto	Masculin	13,0	17,0	14,7	12,4	10,4	8,6	7,1	6,2	3,0	2,2	5,5	100,0
Basse-Kotto	Féminin	35,9	21,0	14,3	10,8	6,9	4,9	2,5	1,8	0,7	0,4	0,7	100,0
Mhomou	Masculin	18,5	15,4	12,9	11,5	10,1	8,1	7,2	5,6	3,0	2,2	5,5	100,0
Mbomou	Féminin	28,0	19,2	15,0	11,7	9,1	6,4	3,5	2,9	1,5	1,0	1,7	100,0
Hout Mhomou	Masculin	22,8	21,2	14,1	11,9	8,2	6,3	5,0	4,2	1,7	1,4	3,0	100,0
Haut-Mbomou	Féminin	35,8	22,4	14,9	10,3	6,6	4,3	2,5	1,7	0,7	0,4	0,4	100,0
Rangui	Masculin	9,7	9,2	10,1	10,4	10,2	9,4	8,6	8,2	5,3	4,4	14,5	100,0
Bangui	Féminin	10,3	11,5	12,1	11,3	11,1	9,3	7,8	7,4	4,4	3,6	11,4	100,0
	Masculin	11,7	13,3	13,4	12,5	11,2	9,6	8,0	7,3	3,6	2,7	6,8	100,0
RCA	Féminin	23,3	18,4	15,0	12,2	9,3	6,9	4,6	3,8	1,8	1,3	3,3	100,0
	Ensemble	14,0	14,3	13,7	12,4	10,8	9,0	7,3	6,6	3,2	2,4	6,1	100,0

L'analyse de ce tableau fait aussi ressortir que les ménages d'une personne dans les préfectures les plus peuplées sont constitués essentiellement de femmes. Ainsi dans la Ouaka on trouve que 32,5% de ménages d'une personne sont de sexe féminin contre 12,1% de sexe masculin; l'Ouham Pendé, 31,5% contre 11,7%; et, la Haute Kotto, 30,1% contre 19,7%.

La distribution des ménages par milieu de résidence et par préfecture montre, comme on pouvait s'y attendre, qu'une forte proportion de ménages urbains en RCA vit dans la capitale Bangui. En comparant les proportions des autres préfectures, on constate que la capitale Bangui qui a 85% de ménages urbains vient en tête des préfectures de l'Ombella-M'poko (23,31%), de la Mambéré- Kadei (19,58%), de la Ouaka (12,59%) et de l'Ouham (12,03%). En ce qui concerne les ménages ruraux, les préfectures de l'Ouham-Pendé, la Basse-Kotto et l'Ombella-M'poko, sont celles où l'on rencontre un pourcentage relativement élevé; en effet elles ont respectivement: 62,60%, 40,86% et 38,98%. Les préfectures de Mambéré-Kadéï (38,16%), de Lobaye (37,81%) et de la Ouaka restent-elles aussi relativement peuplées.

#### 2.1.2 Nombre de ménages collectifs

En se référant à la définition de ménage collectif présentée dans la première partie de ce rapport, le Recensement de 2003 a répertorié des ménages collectifs constitués essentiellement des hôpitaux/léproseries/cliniques (38,60 %), des hôtels/auberges (6,60%), de prisons (6,20%), d'internats (7,70%), de casernes (4,40%), monastères /couvents (8,80%) et autres (27,70%). Ces derniers types de ménages collectifs qui ont la proportion la plus importante concernent pour la plupart les chantiers de diamant et d'or, lesquels sont très répandus dans les préfectures de la Mambéré-Kadéï, de la Lobaye, de la Sangha-Mbaéré et de la Haut-Kotto.

<u>Tableau MEN03</u>: Répartition des ménages collectifs selon le type d'établissement et le milieu de résidence

Tuna da mánaca	Effectif et		Milieu de résidence				
Type de ménage	pourcentage	Urbain	Rural	RCA			
Hôpital, Clinique,	Effectif	40	171	211			
Léproserie	%	21,9	47,1	38,6			
Hotel, Auberge	Effectif	21	15	36			
_	%	11,5	4,1	6,6			
Prison	Effectif	22	12	34			
	%	12,0	3,3	6,2			
Internat	Effectif	30	12	42			
	%	16,4	3,3	7,7			
Caserne	Effectif	5	19	24			
	%	2,7	5,2	4,4			
M () ()	Effectif	40	8	48			
Monastère, Couvent	%	21,9	2,2	8,8			
Autre	Effectif	25	126	151			
	%	13,7	34,7	27,7			
P 1.1.	Effectif	183	363	546			
Ensemble	%	100,0	100,0	100,0			

La population recensée dans les ménages collectifs était de 9.000 habitants en 1988 avec respectivement 35,3 %, 32,5 % et 29,6 % dans les hôpitaux, prisons et autres ménages collectifs (chantiers miniers, internats, etc.). Au Recensement de 2003, on a dénombré un peu plus comme l'indique le tableau 4 ci-après.

La répartition des ménages collectifs selon le milieu de résidence, montre que certains types sont en proportion plus importante en milieu urbain et d'autres en milieu rural. En milieu urbain ce sont les monastères/couvents (21,90%) l'internat (16,40%) et la prison (12%); en milieu rural ce sont les hôpitaux/cliniques/léproseries (47,10%) et les autres (34,70%). Il faut signaler que certains types de ménages collectifs sont assez spécifiques à leur milieu, c'est le cas des léproseries que l'on retrouve le plus dans les villages ainsi que des chantiers de diamant et or qui se situent presque tous dans des zones de faible habitation ou inhabitées. En milieu urbain, on a plus de formations sanitaires, des internats et des prisons ; ce sont des structures qui se situent dans les villes ou à leur périphérie

#### 2.2 TAILLE DES MENAGES

#### 2.2.1 Niveau national

La taille moyenne des ménages observée au cours du Recensement de 2003 dans l'ensemble du pays est de 4,9 personnes contre 4,7 personnes en 1988. Il y a une relative progression

En observant également l'évolution de la taille au cours des trois recensements, il ressort qu'elle est en hausse constante ; en effet, elle est passée de 4,5 personnes en 1975 à 4,7 en 1988 puis à 4,9 en 2003.

<u>Tableau MEN04</u>: Répartition des ménages ordinaires et populations correspondantes selon la taille des ménages et le milieu de résidence

Tailles des	Tous milieux		Url	oain	Rural	
Ménages (personnes)	Ménage	Population	Ménage	Population	Ménage	Population
1	14,0	2,9	3,9	0,8	66,8	62,1
2	14,3	5,9	4,0	1,6	10,1	2,1
3	13,7	8,5	4,0	2,5	10,4	4,3
4	12,4	10,3	3,9	3,2	9,8	6,1
5	10,8	11,2	3,6	3,7	8,6	7,1
6	9,05	11,3	3,1	3,9	7,3	7,6
7	7,3	10,6	2,6	3,8	5,9	7,4
8	6,6	10,9	2,5	4,1	4,7	6,8
9	3,2	6,0	1,4	2,7	4,1	6,8
10	2,4	5,0	1,1	2,3	1,8	3,4
11 et +	6,1	17,2	3,2	9,3	1,3	2,7
Total	100,0	100,0	33,2	37,9	66,8	62,1

D'après les données du tableau MEN04, on constate que le pourcentage des ménages composés de deux (2) personnes est le plus important dans le pays avec 14,33%; mais si l'on considère les ménages d'une (1) personne, leur proportion n'est pas très éloignée de celle des ménages de deux (2) personnes car elle se situe juste derrière celle-ci avec 14%. Dans ce dernier cas, l'avantage en revient au milieu rural qui présente ici une forte proportion de 66,8%.

On peut en conclure que les ménages de deux (2) personnes et ceux d'une personne sont des entités qui sont les plus courantes dans le pays. Cela pourrait s'expliquer par les récentes crises politiques et économiques qui sévissent depuis le milieu des années 90 et aussi par le phénomène de migration qui touche plus le milieu rural que l'urbain.

Ces ménages de 2 personnes représentent 14,3% contre 16, 2 % en 1988 pour l'ensemble du pays. En milieu urbain on note qu'il y a 3, 96 % de ménages de 2 personnes en 2003 contre 10,74% en 1988. Au niveau du pays, ces ménages rassemblent 5,94% de la population des ménages.

Il ressort de l'analyse des données du tableau MEN04 que les ménages de petites tailles, c'est-à-dire, allant d'une personne à cinq sont nombreux dans le pays que ceux de plus de cinq personnes ; et ceci, quel que soit le milieu de résidence considéré.

La plus faible proportion de ménages constatée est celle relative aux ménages de dix (10) personnes; les ménages de 10 personnes sont en effet assez faiblement représentés au niveau national (2,42%), en milieu urbain (1,11%) et en milieu rural (1,80%).

#### 2.2.2 Niveau régional

En comparant les données de 1988 à celles de 2003, on remarque que la structure des ménages selon la taille est restée quasi constante dans l'ensemble. Toutefois, il y a eu une augmentation des ménages de plus de 11 personnes. Il en est de même de la structure des populations correspondantes.

La variation de la taille des ménages par région montre que les régions situées à l'Est et au Nord-Est du pays telles que les régions 4, 5 et 6 dans lesquelles se trouvent les préfectures les moins peuplées (Haut Mbomou, Mbomou, Bamingui Bangoran et Haute Kotto) sont caractérisées par un pourcentage élevé de ménage de taille très faible, d'une à deux personnes ; tandis que les régions qui se trouvent à l'Ouest et au Nord-Ouest du pays, lesquelles comportent les préfectures les plus peuplées, rassemblent des ménages de taille plus importante, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Il faut relever que les populations de ces préfectures ont des traits culturels qui peuvent expliquer en partie l'importance numérique de la taille des ménages qui y vivent. En effet, on citera l'instinct grégaire des ethnies; celles-ci de par leurs traditions ont tendance à vivre en groupe ou en communauté, ce que l'on rencontre rarement dans les préfectures du Centre-Est ou de l'Est par exemple.

<u>Tableau MEN05</u>: Taille moyenne des ménages ordinaires selon le milieu de résidence et la région

Dáciona	Milieu de résidence					
Régions	Ensemble	Urbain	Rural			
Région 1	4,9	5,7	4,6			
Région 2	5,0	5,5	4,7			
Région 3	4,7	4,8	4,7			
Région 4	4,5	4,8	4,5			
Région 5	4,5	4,8	4,4			
Région 6	4,3	4,4	4,2			
Région 7	6,3	6,3	-			
RCA	4,9	5,6	4,6			

La taille des ménages varie selon les régions et le milieu de résidence. En s'intéressant aux indicateurs et tendance centrale selon la région, on constate que la taille moyenne des ménages est relativement plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Il en est de même au niveau national où l'on a 5,6 personnes en milieu urbain contre 4,6 personnes en milieu rural. Cette moyenne a évolué dans le sens d'une hausse entre le recensement de 1988 et celui de 2003 ; on a observé en 1988 pour le milieu urbain et celui rural respectivement 5,3 et 4,3 personnes.

#### 2.2.3 Niveau préfectoral

La taille moyenne des ménages ordinaires connaît une variation relativement importante selon les préfectures; l'examen de cette variation montre que les préfectures de la Vakaga et de Mambéré Kadéi, avec des moyennes de 5,7 personnes et 5 personnes, ont des tailles moyennes de ménages non seulement plus élevées que la moyenne nationale qui est de 4,9 personnes, mais aussi les autres préfectures. Ainsi, les préfectures du Haut Mbomou et de la Haute Kotto qui ont respectivement 3,5 personnes et 3,9 personnes sont celles qui ont la moyenne la plus faible.

En comparant les tailles moyennes selon le milieu de résidence, on constate que la taille moyenne des ménages dans les préfectures reste plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural. Trois préfectures font exception en présentant des moyennes plus élevées en milieu rural qu'urbain : c'est le cas de la Vakaga où la taille moyenne des ménages est légèrement élevée en milieu rural (5,8) qu'en milieu urbain (5,2) ; du Haut Mbomou avec 3,6 et 3,3 ; et l'Ouham Pendé avec 4,6 et 4,4.

<u>Tableau MEN06</u>: Taille moyenne des ménages ordinaires selon la préfecture et le milieu de résidence

D/64	Milieu de résidence					
Préfectures	Total	Urbain	Rural			
Ombella-M'Poko	4,9	5,9	4,3			
Lobaye	4,9	5,1	4,8			
Mambéré-Kadéï	5,0	5,6	4,7			
Nana-Mambéré	4,9	5,3	4,8			
Sangha-Mbaéré	4,9	5,6	4,7			
Ouham-Pendé	4,6	4,4	4,6			
Ouham	4,9	5,1	4,8			
Kémo	4,6	4,7	4,6			
Nana-Gribizi	4,7	4,8	4,6			
Ouaka	4,5	4,8	4,4			
Bamingui-Bangoran	4,8	4,9	4,7			
Haute-Kotto	3,9	4,8	3,5			
Vakaga	5,7	5,2	5,8			
Basse-Kotto	4,4	4,5	4,4			
Mbomou	4,3	5,1	4,1			
Haut-Mbomou	3,5	3,3	3,6			
Bangui	6,3	6,3	-			

#### 2.3 COMPOSITION DES MENAGES ORDINAIRES

Le Recensement de 2003 a enregistré 649.501 ménages contre 519 314 en 1988. Comme au cours de ce recensement de 1988, l'analyse de la structure de la population résidente selon le lien de parenté avec le chef de ménage fait ressortir une forte représentation des enfants. En effet, 43,62% des personnes résidant dans les ménages ordinaires ont le statu d'enfant du chef de ménage contre 42,7% en 1988. Cela peut traduire l'importance de la fécondité dans le pays. Les conjoint(e)s se retrouvent en deuxième position avec 14,33%.

<u>Tableau MEN07</u>: Répartition de la population résidente des ménages ordinaires selon le lien de parenté avec le chef de ménage et le milieu de résidence:

	Milieu de résidence							
Lien de parenté	Urbain		Ru	ral	RCA			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Chef de Ménage	214.592	18,4	431.910	22,5	646.502	21,0		
Epoux/Epouse	128.694	11,0	313.324	16,3	442.018	14,3		
Enfant	482.757	41,4	862.414	45,0	1345.171	43,6		
Frère/Sœur	72.707	6,2	59.871	3,1	132.578	4,3		
Père/Mère	9.371	0,8	14.468	0,8	23.839	0,8		
Petit-fils	88.713	7,6	74.936	3,9	163.649	5,3		
Coépouse	241	0,0	285	0,0	526	0,0		
Autres	154.041	13,2	148.593	7,8	302.634	9,8		
SLP	15.550	1,3	11.608	0,6	27.158	0,9		
Total	1.166.666	100	1917.409	100	3084.075	100		

La présence relativement importante d'autres parents (9,81%) dans le ménage dénote le fait que la famille élargie reste une des caractéristiques de la société centrafricaine ; c'est aussi un signe de l'emprise de certaines valeurs traditionnelles sur les mentalités malgré l'évolution des conditions de vie et du temps.

On constate que ces proportions varient peu quelque soit le milieu de résidence : en ce qui concerne les enfants, la proportion reste importante en milieu rural (44,98%) qu'en milieu urbain (41,38%), ce qui indique que les ménages en milieu rural compte plus d'enfants que ceux du milieu urbain. Par ailleurs, la proportion des autres parents est plus élevée en milieu urbain (13,20%) qu'en celui rural (7,75%). Cette situation peut s'expliquer par une pratique de la solidarité traditionnelle qui est plus en vigueur en ville qu'en province. Les petits fils qui représentent 5,31% sont beaucoup plus présents dans les ménages urbains (7,75%) que ruraux (3,91%).

Les sans lien de parenté (SLP) représentent 0,88% ; il ressort ici que même si la famille élargie est répandue en RCA, elle concerne plus les personnes de la même lignée ou clan et n'englobe qu'un très faible nombre de personnes extérieures à la souche familiale.

## CHAPITRE 3. Typologie des menages

L'analyse des principales caractéristiques des ménages en République Centrafricaine a révélé, entre autres, la tendance à l'augmentation de leur taille au cours du temps. Il s'avère aussi intéressant de savoir quelle est la nature des liens qui existent entre les membres d'un ménage ordinaire. Pour ce faire, on a procédé à la typologie des ménages ordinaires selon qu'ils sont constitués des membres ayant des liens familiaux directs ou indirects ; c'est-à-dire s'ils sont essentiellement constitués sur la base d'un noyau familial ou de plusieurs noyaux familiaux ou encore s'ils comprennent des collatéraux.

#### 3.1 LES DIFFERENTS TYPES DE MENAGES ORDINAIRES

La typologie, comme le précisait L. Roussel<sup>2</sup> est une procédure qui permet de répartir les unités par combinaison de critères. En appliquant cette définition aux tentatives de différenciation entre ménages, on se rend compte qu'il y a plusieurs typologies possibles, et qu'elles peuvent être construites selon des logiques différentes.

Aussi, l'analyse présentée ici porte sur la répartition des ménages selon le type et certaines caractéristiques démographiques du chef de ménage. Les trois différents types de ménages définis sont les suivants.

#### 3.1.1 Ménage de type 1 ou ménage nucléaire

Il est constitué du noyau familial du chef de ménage, son épouse (ou son époux) et les enfants directement issus du ménage ; c'est-à-dire que le ménage est composé du Chef de ménage, de son épouse ou époux et de leurs descendants directs. Ce ménage est limité uniquement aux membres issus de la famille restreinte du chef de ménage.

#### 3.1.2 Ménage de type 2 ou ménages semi-nucléaire

Ce ménage comprend le Chef de ménage, son épouse (ou son époux ou ses épouses), leurs enfants directs, les parents de l'un ou l'autre épouse du Chef de ménage ou du chef de ménage lui-même, et, les petits fils des époux. Dans ce type de ménage on peut retrouver des personnes qui pourraient constituer des ménages nucléaires si elles décidaient de vivre ensemble en un autre endroit. Par exemple les enfants du couple qui ont eux aussi leur conjoint ou conjointe avec qui ils vivent sous le toit des parents parce qu'ils n'ont pas les moyens d'être autonomes.

#### 3.1.3 Ménage de type 3 ou ménages élargi

Dans ce type de ménage, les liens familiaux entre les membres peuvent être directs ou indirects; il peut tout aussi bien n'y avoir entre eux aucun lien familial réel. C'est le cas

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cité par SEIDOU Mama Mouhamadou et allii dans « Ménages, conditions de vie et d'habitation » thème du Recensement général de la population et de l'habitation du Bénin, 2002.

des personnes venant de province et vivant dans un ménage où elles sont accueillies simplement parce qu'elles sont du même village que l'un des membres du ménage considéré. En général, ces personnes se prévalent souvent des relations de voisinage avec le chef de ménage ou son épouse.

Le ménage de type 3 est un ménage comprenant le Chef de ménage, son ou ses épouses, les enfants y compris les petits fils, les grands parents et les collatéraux (cousins, nièces...).

#### 3.2 REPARTITION DES TYPES DE MÉNAGES

#### 3.2.1 Niveau national

La répartition spatiale des types de ménage ordinaires montre que le type 1 est prédominant en RCA. En effet, on constate que 59,0 % de ménages sont des ménages nucléaires (type 1), 38,2 % de ménages sont des ménages familiaux élargis (type 2) et 2,8 % de ménages sont des ménages élargis (type 3).

<u>Tableau MEN08</u>: Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires selon le sexe et le type de ménage

Covo	Types de ménage							
Sexe	Nucléaire	Semi-nucléaire	Élargi	Total				
Masculin (%)	61,5	35,6	2,8	100,0				
Féminin (%)	49,7	47,6	2,6	100,0				
Ensemble (%)	59,0	38,2	2,8	100,0				

En examinant le tableau MEN08, on relève que les hommes sont nombreux à diriger les ménages nucléaires (type 1). Par contre dans les ménages de type 2 on observe l'inverse. Les ménages élargis (type 3) sont dirigés à proportion égale par les deux sexes.

#### 3.2.2 Niveau régional

Au niveau des régions, la répartition des types de ménages révèle que le type 1 est majoritaire dans toutes les régions sauf à Bangui où c'est le type 2 qui est prédominant. Bangui, qui est la région n° 7 est aussi l'endroit où l'on rencontre plus de ménages de type 3 ; elle a au moins deux à trois fois la proportion de ménages de type 3 comparativement aux autres régions. A ce propos, on peut tenter l'explication suivante : même si la proportion reste faible (6,7 %) elle laisse penser que c'est dans les ménages de Bangui que les personnes venant de provinces ou vivant sur place mais se heurtant à des difficultés se retrouvent. Il doit s'appliquer là le sacro-saint principe de la solidarité ethnique ou clanique ou encore régional.

Il ressort du tableau MEN09 que toutes les régions, et en particulier la région 3, concentrent chacune plus de la moitié de ménages de type 1 et n'ont que très peu de ménages de type 3. On s'attendait à ce que le ménage de type 3 soit prépondérant dans les

régions mais il n'en est rien ; la principale raison de cette situation tient certainement à l'esprit de solidarité qui peut jouer à Bangui malgré son caractère urbanisé mais qui n'aurait pas le même effet dans les régions. Celles-ci, qui sont plus rurales qu'urbaines ne semblent pas contenir un nombre élevé de personnes.

<u>Tableau MEN09</u>: Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires selon la région et le type de ménage

	Types de ménage							
Régions	Nucléaire (%)	Semi-nucléaire (%)	Élargi (%)	Total (%)				
Région 1	56,4	4,5	2,1	100,0				
Région 2	61,4	3,5	3,1	100,0				
Région 3	67,2	3,8	1,0	100,0				
Région 4	60,4	36,5	3,0	100,0				
Région 5	63,5	34,7	1,8	100,0				
Région 6	63,8	34,1	2,1	100,0				
Région 7	38,3	55,0	6,7	100,0				
Total	59,0	38,2	2,8	100,0				

La région n° 1 qui à la proportion de chefs de ménages de type 2 (41,5%) la plus importante après Bangui dispose aussi d'une majorité de ménages de type 1. cela n'est qu'un contraste apparent. En effet, cette région est frontalière directe voire limitrophe de Bangui et l'on peut penser que les valeurs ou pratiques en vigueur ici peuvent déteindre dans une certaine mesure sur celle là.

#### 3.2.3 Niveau préfectoral

Les données du tableau 11 indiquent que la répartition des types de ménages selon la Préfecture montre peu de différence entre ce qui est constaté dans le cas des régions administratives.

En effet, comme dans les régions, les ménages de type 1 sont très majoritaires dans les préfectures. Toutes les préfectures ont plus de 55 % de ce type de ménages et trois préfectures se distinguent par leur proportion très élevée comme l'Ouham Pendé (71,5%), Vakaga (69,8%), Basse Kotto (67,4%).

Pour ce qui concerne les chefs de ménage résidents des ménages de type 2, ils sont faiblement représentés dans toutes les préfectures sauf à Bangui (55,0%) et l'Ombella M'Poko (42,3%) qui sont des préfectures à frontières communes. Les chefs de ménages résidents des ménages de type 3 sont toujours très faiblement représentés partout sauf à Bangui. Les raisons de cette situation invoquées dans le cas des chefs de ménages dans les régions restent valables ici.

Trois préfectures se signalent particulièrement par leur proportion insignifiante de chefs de ménages résidents des ménages de type 3. Il s'agit des deux préfectures situées dans le

Nord et le Nord-Ouest, en l'occurrence la Nana Grébizi (1,1%) et l'Ouham (1,2%). Tandis que dans la préfecture de Bangui qui, il faut le rappeler est totalement urbanisée, le pourcentage de chefs de ménage résidents des ménages ordinaires de type 3 est le plus élevé, et elle est directement suivie par les préfectures de la Mambéré Kadéi (4,6%) et la Ouaka (4,4%). Ces deux préfectures sont elles aussi assez urbanisées ; on peut en déduire comme pour Bangui que les ménages en milieu urbain accueillent beaucoup de personnes.

<u>Tableau MEN10</u>: Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires selon la préfecture et le type de ménage

Préfectures	Types de ménage							
	Type 1 (%)	Type 2 (%)	Type 3 (%)	Total				
Ombella-M'Poko	55,9	42,3	1,8	100,0				
Lobaye	57,2	40,4	2,4	100,0				
Mambéré-Kadéï	59,1	36,3	4,6	100,0				
Nana-Mambéré	66,6	32,2	1,2	100,0				
Sangha-Mbaéré	58,2	39,4	2,4	100,0				
Ouham-Pendé	71,5	27,6	,9	100,0				
Ouham	61,9	37,0	1,2	100,0				
Kémo	61,9	36,5	1,6	100,0				
Nana-Gribizi	62,8	36,1	1,1	100,0				
Ouaka	58,9	36,7	4,4	100,0				
Bamingui-Bangoran	63,5	33,9	2,6	100,0				
Haute-Kotto	61,1	37,7	1,2	100,0				
Vakaga	69,8	27,7	2,5	100,0				
Basse-Kotto	67,4	31,0	1,6	100,0				
Mbomou	58,2	39,3	2,5	100,0				
Haut-Mbomou	64,2	32,5	3,3	100,0				
Bangui	38,3	55,0	6,7	100,0				
Total	59,0	38,2	2,8	100,0				

La représentation graphique de la répartition des types de ménages (voir les 3 cartes en annexes) permet de constater que :

- les ménages nucléaires (carte 1) sont concentrés dans une bande qui suit la limite Nord du pays et allant de l'Ouest vers l'Est et couvrant les préfectures de Nana Mambéré, l'Ouham Pendé, l'Ouham, la Nana Grébizi et la Vakaga. Ils forment aussi deux poches importantes dans la Basse Kotto au Sud et le Haut Mbomou à l'extrême Est.
- les ménages semi-nucléaires (carte 2) sont nombreux dans les préfectures situées le long de la ligne Sud du pays, couvrant la Sangha Mbaéré, la Lobaye, l'Ombella-M'Poko, la Kémo, la Ouaka et le Mbomou; ce type de ménage reste toutefois assez répandu dans l'ensemble des préfectures sauf dans la Vakaga où on a une proportion en dessous de 30%.

les ménages élargis (carte 3) se trouvent principalement en trois endroits distincts: dans la pointe Sud-Ouest avec les préfectures de Sangha-Mbaéré, Mambéré-Kadéï et la Lobaye; dans le Centre avec les préfectures de la Ouaka et de Bamingui-Bangoran; et dans la pointe Sud-Est avec les préfectures du Haut Mbomou et du Mbomou.

## 3.3 CARACTERISTIQUES DES MENAGES DONT LE CHEF EST UNE FEMME

En considérant la répartition spatiale des types de ménage et le sexe du Chef de ménage, on constate que les femmes qui dirigent des ménages de type 2 sont plus nombreuses et majoritaires en milieu urbain (58,1%). Cette tendance est observée en milieu rural (40,4% contre 31,2%.

Quant à ce qui concerne les ménages de type 3, elles sont presque à égalité de proportion avec les hommes. On peut déduire que les ménages dirigés par les femmes hébergent plus de membres de la famille élargie et autres collatéraux que ceux dirigés par des hommes. Il y a un trait de la culture traditionnelle en RCA qui est le fait que les femmes aient tendance à recueillir leurs parents sous leur toit conjugal plus que les hommes. Et elles sont souvent plus hospitalières que leurs époux face à l'arrivée de parents ou connaissances dans les ménages. Ce phénomène est plus manifeste en milieu urbain que rural.

<u>Tableau MEN11</u>: Répartition des chefs de ménages résidents des ménages ordinaires selon le sexe et milieu de résidence

Milieu de	Type de ménages							
résidence et sexe	Nucléaire (%)	Familial étendu (%)	Étendu (%)	Total				
Urbain								
Masculin	49,6	45,6	4,8	100,0				
Féminin	37,7	58,1	4,2	100,0				
Total	46,4	48,9	4,7	100,0				
Rural								
Masculin	66,9	31,2	1,9	100,0				
Féminin	58,1	40,4	1,5	100,0				
Total	65,3	32,9	1,8	100,0				

Aujourd'hui, la femme peut être chef de ménage sans que cela puisse nécessairement choquer ; cela est vrai en milieu urbain où hommes et femmes travaillent souvent dans des conditions assez semblables. Le ménage en est ainsi devenu un des domaines reconnus à la femme, bien que cela ne soit pas toujours très bien accepté en milieu rural où la tradition est réductrice pour elle.

Cependant, la gestion d'un ménage ne confère pas une grande sphère de décision à la femme. Ainsi, quand on convoque une réunion de chef de famille, une femme chef de ménage (les termes "famille" et "ménage" étant couramment utilisés l'un pour l'autre en RCA) ne peut y prendre part ni avoir le pouvoir de décision.

#### CHAPITRE 4.

#### CARACTERISTIQUES DES MENAGES EN FONCTION DE CELLES DU CHEF DE MENAGE

#### 4.1 TAILLE DE MENAGE SELON AGE ET SEXE DU CHEF DE MENAGE

Le ménage a toujours été déterminé en partant du chef de ménage ; aussi, les études sur les ménages ont été focalisées sur les caractéristiques de leur chef.

#### 4.1.1 Ensemble RCA

L'une des possibilités d'étudier la structure par âge des chefs de ménage est de calculer la moyenne de leur âge selon la taille des ménages et de les représenter sur un graphique.

Les âges moyens des chefs de ménage ordinaires varient en fonction de la taille des ménages. Dans les ménages d'une personne, on constate que les chefs de ménage de sexe féminin sont plus âgés que ceux de sexe masculin. L'âge moyen pour les femmes chefs de ménages est de 52,9 ans ; cet âge moyen est de 36,7 ans pour les chefs de ménages de sexe masculin. Ces moyennes sont supérieures à celles constatées au cours du recensement de 1988 où elles étaient à 44,9 ans pour les femmes et 39,9 pour les hommes.

Dans tous les autres cas, l'âge moyen des chefs de ménage féminin reste supérieur à celui des chefs de ménages de sexe masculin. Il ressort également que les courbes matérialisant ces âges moyens traduisent des tendances différentes ; pour les chefs de ménages de sexe féminin, la tendance est à la baisse tandis que pour ceux du sexe masculin, elle est en hausse constante. En ce qui concerne les femmes chefs de ménage, l'âge apparaît comme un facteur important. L'âge moyen des ménages de sexe féminin reste supérieur à la moyenne nationale, 47,88 ans contre 41,76 ans.

<u>Tableau MEN12</u>: Répartition (en %) des chefs de ménages résidents des ménages ordinaires selon l'âge moyen, le sexe et la taille de ménage

Taille	Sexe						
(personnes)	Masculin	Féminin	Ensemble				
1	36,7	52,9	42,0				
2	38,9	48,1	41,2				
3	37,0	45,9	39,0				
4	38,3	44,9	39,6				
5	39,7	45,0	40,6				
6	41,2	45,2	41,8				
7	42,5	45,7	42,9				
8	43,8	46,4	44,1				
9	44,7	47,4	45,0				
10	45,6	47,9	45,9				
11 et +	48,0	49,8	48,1				
Ensemble	40, 3	47, 9	41,8				

La distribution des ménages selon le sexe des chefs de ménage fait ressortir que presque la moitié des femmes chefs de ménage vit dans des ménages composés d'une à deux personnes. Ce qui équivaut à une taille moyenne de 3,4 personnes. Compte tenu de leurs âges avancés, on peut supposer que les femmes chefs de ménages vivent généralement seules, soit par ce qu'elles ont connu une rupture d'union soit que leurs progénitures devenues mâtures ont dû aller ailleurs créer leur propre ménage.

Chez les hommes, la taille moyenne des ménages est de 5,3 personnes. Cela se justifie par l'étalement de la distribution des chefs responsables de ménages de grande taille.

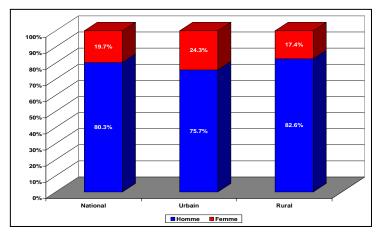
Il ressort que la taille moyenne des ménages est plus grande chez les hommes chefs de ménage que chez les femmes où l'on retrouve plus de ménages qui sont de petites tailles.

<u>Tableau MEN13</u>: Répartition (en %) des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires selon le sexe et la taille

75. 91. 1	Sexe							
Taille du ménage	Ensemble	Masculin	Féminin					
(personnes)	100,0	100,0	100,0					
1	14,0	11,7	23,3					
2	14,3	13,3	18,4					
3	13,7	13,4	15,0					
4	12,4	12,5	12,2					
5	10,8	11,2	9,3					
6	9,0	9,6	6,9					
7	7,3	8,0	4,6					
8	6,6	7,3	3,8					
9	3,2	3,6	1,8					
10	2,4	2,7	1,3					
11 et +	6,1	6,8	3,3					

#### 4.1.2 Milieu de résidence

<u>Graphique MEN02</u>: Répartition en % des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires selon le sexe et le milieu de résidence



En considérant les chefs de ménages selon leur milieu de résidence, il apparaît d'une manière générale que les hommes chefs de ménage sont moins nombreux en milieu urbain (rapport de masculinité qu'en 311) milieu rural Dans (475,8).dernier ce milieu. le rapport masculinité apparaît supérieur à celui national (408,1).

Il s'agit là d'une situation qui est peut-être due à l'influence des valeurs relatives à la nuptialité et qui sont plus prégnantes en milieu rural qu'en milieu urbain. Selon la tradition et les coutumes, l'homme est dépositaire de l'autorité dans un ménage et de ce fait peut exercer son pouvoir sur tous ceux qui l'entourent. En ce sens, toute la famille doit s'organiser autour de lui. Cela est plus en vigueur dans le milieu rural que dans le milieu urbain.

<u>Tableau MEN14</u>: Répartition (en %) des chefs de ménages résidents des ménages ordinaires selon le milieu de résidence et le sexe

Milieu de	Sexe du CM						
résidence	Masculin	Féminin	Ensemble				
Urbain	31,3	41,0	33,2				
Rural	68,7	59,0	66,8				
Total	100	100	100				

Cette situation est nettement visible si on regarde le graphique ci-après car les différences entre le rapport de masculinité des chefs de ménage selon le milieu de résidence sont approximativement les mêmes au fur et à mesure que la taille des ménages augmente. En d'autres termes, cela signifie tout simplement qu'on rencontre davantage des femmes chefs de ménage en milieu urbain qu'en milieu rural quand les ménages sont de taille réduite.

<u>Tableau MEN15</u>: Répartition (en %) des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires selon la taille, le sexe et le milieu de résidence

Milieu de	Taille du ménage											
résidence et sexe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 et +	Ensemble
Urbain												
Masculin	19,0	19,3	20, 9	23,0	24,8	26,9	28,8	30,3	36,2	37,9	43,9	25,1
Féminin	8,6	8,3	8,07	7,99	7,97	7,8	7,25	7,2	7,87	8,2	9,1	8,1
Rural												
Masculin	48,2	55,4	57,6	57,7	58,3	58,1	58,8	58,3	53,1	51,2	45,6	55,2
Féminin	24,2	17,0	13,5	11,3	9,0	7,2	5,2	4,2	2,9	2,67	1,48	11,6
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

La proportion des chefs de ménage résidents de ménages ordinaires est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain quel que soit le sexe et la taille du ménage; en milieu rural, la proportion est plus forte pour les chefs de ménage de sexe masculin (55,21%) que pour les chefs de ménage de sexe féminin (11,60%). On observe la même différence en milieu urbain mais avec des proportions assez faibles pour les deux sexes.

En examinant le tableau MEN15 on constate qu'en milieu urbain la proportion de chefs de ménages de sexe masculin augmente avec la taille du ménage; on passe de 18,96% pour un ménage d'une personne à 26,86% pour un ménage de six personnes puis à 43,88% pour un ménage de 11 personnes et plus. Quant aux chefs de ménages de sexe

féminin, leur proportion baisse à mesure que la taille de ménage croît et ne remonte qu'à partir de la taille 10. En milieu rural, ces tendances restent assez contrastées, les proportions accusent une baisse générale.

### 4.2 TAILLE DE MENAGE SELON L'ETAT MATRIMONIAL DU CHEF DE MENAGE

#### 4.2.1 L'état matrimonial des chefs de ménages

La majorité des chefs de ménages résidents des ménages ordinaires vit en union, particulièrement pour ce qui concerne les chefs de ménages de sexe masculin. On constate sur la base des données du tableau 18 que 68,8% des chefs de ménages de sexe masculin sont en union et sont monogames, 9,5% bigames et 1,6% ont trois femmes et plus. Pour les chefs de ménages de sexe féminin, 18,87% sont en situation de monogamie, 2,7% en bigamie et 0,64% en polygamie de plus de trois femmes. La situation de monogamie est dominante par rapport à la polygamie.

L'analyse de la situation matrimoniale montre que les ménages en union sont plus nombreux que ceux qui ne l'on jamais été ou simplement qui ne le sont plus ; c'est le cas des célibataires (15%) ou des veufs (8,30%). Les chefs de ménages de sexe féminin sont plus nombreux dans la situation de célibataires (27,58%) et de veuves (33,54%) que les chefs de ménages de sexe masculin avec respectivement 13% et 2,11%.

La proportion élevée des femmes célibataires parmi les chefs de ménages est probablement due à la qualité des données saisies qui ne permettent pas de faire une différence assez nette entre les femmes mariées ou en union, mais qui vivent hors du foyer conjugal pour des raisons variées (séparées, veuves et divorcées). Il est donc possible que cette qualité des données ait amplifié le phénomène des chefs de ménage célibataires (cf. Rapport sur la Nuptialité).

<u>Tableau MEN16</u>: Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires de 12 ans et plus selon le sexe et l'état matrimonial

Situation		Sexe	
matrimoniale	Masculin (%)	Féminin (%)	Total (%)
Célibataire	13,0	27,6	15,9
Monogame	68,8	18,9	59,0
Bigame	9,5	2,7	8,2
Trois femmes et +	1,6	0,6	1,4
Veuf/ve	2,1	33,5	8,3
Séparé/e	1,4	8,0	2,7
Divorcé/e	0,9	5,5	1,8
ND	2,6	3,1	2,7
Total	100	100	100

#### 4.2.2 Taille des ménages et état matrimonial des chefs de ménage

La taille moyenne des ménages varie selon l'état matrimonial du chef de ménage : les ménages qui ont une grande taille sont ceux dans lesquels les chefs de ménage sont en union tandis que les chefs de ménages qui ne sont pas en union ont des ménages de petites tailles.

Il ressort de l'analyse des données que les chefs de ménage mariés de sexe masculin vivent dans des ménages dont la taille moyenne est de 5,6 personnes alors que les célibataires, veufs et séparés de même sexe vivent dans des ménages de moins de 3 personnes en moyenne. On remarque également que dans les ménages d'une personne, la moitié des chefs de ménage sont des célibataires.

Par ailleurs, on observe une certaine concentration de chefs de ménage mariés pour les ménages de deux personnes et plus ; cela n'est pas le cas pour les veufs, divorcés et séparés qui vivent dans la plupart des cas dans les ménages d'une personne. Cependant, dans ces ménages de deux personnes ou plus on assiste à une prédominance des chefs de ménage de sexe masculin. Leur importance ne cesse d'augmenter au fur et à mesure que la taille augmente. Ce constat peut être expliqué par l'influence de la polygamie (et surtout de la bigamie, voir tableau n° 19) lorsque la taille augmente.

L'examen du tableau MEN17 montre que la situation matrimoniale des chefs de ménage en RCA est marquée par la monogamie (59,04%) et dans une moindre mesure le célibat (15,88%); la situation de veuvage (8,30%) et la bigamie (8,20%) reste cependant non négligeable.

Si l'on considère uniquement les chefs de ménages résidents qui sont en union, il apparaît que ceux-ci sont plus nombreux que les autres qui ne vivent pas en union. En effet, la proportion des chefs de ménages en union quel que soit le type d'union est de 68,88%; cette proportion concerne les trois types d'union à savoir la monogamie, la bigamie et la polygamie avec 3 ou plus de 3 femmes.

La répartition des chefs de ménage selon la taille des ménages, le milieu de résidence et l'état matrimonial montre que la taille moyenne des ménages dont les chefs sont mariés est de 6,3 personnes en milieu urbain contre 5,2 personnes en milieu rural. Mais la majorité de ces chefs de ménage habitent dans les zones rurales. C'est aussi dans ces zones rurales qu'on rencontre plus de veufs, divorcés ou séparés. Cette variation de la taille des ménages selon la zone de résidence et l'état matrimonial des chefs de ménages traduit les différences de comportement et de mode de vie entre la population urbaine et rurale.

<u>Tableau MEN17</u>: Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires selon le sexe, l'état matrimonial et la taille de ménages

Taille du	C			E	Ctat matrin	nonial				Ense mble
ménage (personnes)	Sexe	Céliba- taire	Mono- game	Bigame	3 Femmes +	Veuf (ve)	Séparé	Divorcé	ND	
1	Masculin	38,9	1,98	1,0	1,1	7,5	18,5	18,6	18,8	9,4
1	Féminin	10,3	0,7	0,9	1,3	20,1	12,3	15,5	6,1	4,6
2	Masculin	10, 5	13,7	2,1	1,6	3,3	7,0	7,3	7,7	10,7
2	Féminin	7,0	1,1	1,0	1,6	13,8	10,3	11,9	4,0	3,6
3	Masculin	5,4	14,9	6,0	1,9	2,4	4,8	4,5	6,7	10,8
3	Féminin	5,2	1,0	1,0	1,2	10,9	9,8	10,1	3,2	3,0
1	Masculin	3,4	14,0	8,2	3,4	2,0	3,5	3,3	6,8	10,0
+	Féminin	3,9	0,9	0,9	1,2	8,8	8,1	7,3	2,6	2,4
5	Masculin	2,4	12,4	10,2	4,1	1,5	2,6	2,1	6,3	9,0
3	Féminin	2,7	0,7	0,7	1,0	7,1	6,0	5,6	1,9	1,8
6	Masculin	1,6	10,4	10,5	5,3	1,2	1,7	1,5	6,1	7,7
U	Féminin	1,8	0,6	0,7	0,7	5,5	4,0	3,6	1,4	1,4
7	Masculin	1,1	8,5	10,6	6,8	0,8	1,0	0,9	5,3	6,4
/	Féminin	1,1	0,4	0,4	0,5	3,9	2,7	2,1	1,0	0,9
8	Masculin	1,0	7,3	12,0	9,2	0,7	0,9	0,7	6,0	5,8
o	Féminin	0,9	0,3	0,4	0,5	3,4	2,1	1,6	0,9	0,8
0	Masculin	0,4	3,5	6,8	5,8	0,4	0,4	0,3	2,6	2,9
7	Féminin	0,4	0,1	0,1	0,2	1,6	1,0	0,7	0,4	0,4
10	Masculin	0,3	2,4	6,0	6,3	0,27	0,3	0,3	2,7	2,2
	Féminin	0,3	0,1	0,1	0,2	1,2	0,6	0,6	0,2	0,3
11 et +	Masculin	0,8	4,6	19,9	45,8	0,6	0,9	0,6	8,5	5,4
	Féminin	0,6	0,3	0,3	0,4	3,4	1,5	1,1	0,7	0,6
Total	Masculin	65,8	93,7	93, 5	91,3	20,5	41,6	40,0	77,5	80,3
	Féminin	34,2	6,3	6,6	8,7	79,6	58,5	60,0	22,5	19, 7

### 4.3 TAILLE DE MENAGE ET NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DE MENAGE

#### 4.3.1 Au niveau national

L'examen de la répartition des chefs de ménage selon la taille des ménages et leur niveau d'instruction, montre que la taille augmente avec le niveau d'instruction des chefs de ménage. Les chefs de ménages sans instruction qui sont majoritaires (43,49%) dirigent des ménages de taille plus petite (soit 4,4 personnes en moyenne). En effet, la proportion des chefs de ménage non instruits diminue lorsque la taille de ménage augmente alors que cette situation s'inverse chez les chefs de ménage instruits. Ainsi on constate que la proportion des chefs de ménages sans instruction passe de 7,53% pour un ménage d'une personne à 3,59% pour les ménages de 6 personnes et à 1,83% pour les ménages de 11 personnes ou plus ; cette proportion tombe à 0 pour les ménages de 10 personnes.

Les ménages se caractérisent par leur faible niveau d'instruction; les proportions des ménages sans instruction ou ayant seulement un niveau primaire sont plus élevées que celles des ménages de niveau supérieur au primaire. Cela est certainement dû à l'analphabétisme qui touche une importante frange de la population nationale.

<u>Tableau MEN18</u>: Répartition (en %) des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires selon la taille de ménage et le niveau d'instruction

Tailla du					Niveaux	d'Instruc	ction			
Taille du ménage	Aucun	Pri- maire		Secondaire 2	Technique 1	Technique 2	Supérieur	Autre	ND	Tous niveaux
1	7,5	3,3	1,4	0,5	0,0	0,0	0,2	0,0	1,1	14,0
2	7,3	3,8	1,6	0,6	0,0	0,0	0,2	0,0	0,9	14,3
3	6,3	3,9	1,7	0,6	0,0	0,0	0,2	0,0	0,9	13,7
4	5,5	3,7	1,7	0,7	0,0	0,0	0,2	0,0	0,8	12,4
5	4,5	3,3	1,5	0,7	0,0	0,0	0,2	0,0	0,7	10,8
6	3,6	2,7	1,3	0,7	0,0	0,0	0,2	0,0	0,6	9,1
7	2,8	2,2	1,1	0,6	0,0	0,0	0,2	0,0	0,5	7,3
8	2,5	2,0	1,0	0,7	0,0	0,0	0,2	0,0	0,4	6,6
9	1,0	1,0	0,6	0,3	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2	3,2
10	0,8	0,7	0,4	0,3	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	2,4
11 et +	1,8	1,8	1,0	0,7	0,0	0,0	0,3	0,0	0,4	6,1
Total	43,5	28,4	13,1	6,2	0,1	0,0	2,0	0,18	6,5	100

Il ressort de l'analyse que plus les chefs de ménage sont instruits, plus ils ont des personnes à charge. Il s'agit d'une situation paradoxale qui pourrait s'expliquer, d'une part, par le fait que les chefs de ménage sans instruction sont généralement constitués des paysans, des gens qui exercent de petits métiers aux revenus très limités ; alors que les chefs de ménage instruits ont, en général, la possibilité de trouver un emploi salarié susceptible de leur offrir les moyens de prendre en charge un ménage de grande taille.

En ce sens il faut noter que dans l'esprit des pratiques traditionnelles, une personne qui réussit, c'est-à-dire qui a des moyens de subsistance se doit d'aider les autres apparentés ; cela découle de l'idée traditionnelle d'entraide familiale, encore en vigueur, qui oblige une personne ayant fini ses études et qui a trouvé un emploi salarié, de recevoir sous son toit et pourvoir aux besoins des autres membres de la famille. De telles pratiques ont pour conséquences de contribuer à augmenter le nombre de personnes à charge et accroître la taille de ménage.

#### 4.3.2 Selon le milieu de résidence

La situation précédemment observée au niveau national demeure valable pour le milieu de résidence ; en effet, la taille moyenne des ménages augmente avec le niveau d'instruction des chefs de ménage.

Toutefois, on observe des tailles de ménage assez grandes en milieu urbain par rapport au milieu rural, quel que soit le niveau d'instruction des chefs de ménage.

## 4.4 TAILLE DE MENAGE SELON L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU CHEF DE MENAGE

#### 4.4.1 Au niveau national

L'analyse des données du tableau 21 montre que la taille des ménages varie selon la situation dans l'activité des chefs de ménage. Ainsi, les ménages dont les chefs sont des retraités, rentiers et occupés ont des tailles de ménage plus importantes par rapport à ceux des chefs de ménages sans emploi et autres : les tailles les plus élevées concernent les retraités (10 personnes et plus) tandis que les tailles les plus faibles sont celles des élèves et étudiants (- de 3 personnes.

Une telle situation est probablement due à des différences au niveau de la situation sociale et des âges. En effet, le chef de ménage retraité, compte tenu de son âge avancé et de sa longue expérience de vie, a en général plus d'enfants et des personnes à sa charge que le chef de ménage étudiant qui n'est en fait encore qu'à ses débuts dans la vie.

<u>Tableau MEN19</u>: Taille des ménages selon la situation dans l'activité des chefs de ménage.

		Taille de	ménage		
Situation d'activité	Moins de 3	3 à 5	6 à 9	10 personnes	Total
	personnes	personnes	personnes	et plus	
Ensemble	26,8	37,4	26,9	9,0	100,0
Non déclaré	17,8	42,2	29,3	10,7	100,0
Occupé	26,8	37,3	27,1	8,8	100,0
CDT	22,5	32,9	31,2	13,3	100,0
CJT	33,2	36,3	23,8	6,7	100,0
Etudiant/Elève	46,7	35,3	14,3	3,7	100,0
Femme au Foyer	29,9	37,1	24,0	9,0	100,0
Retraite	15,4	21,7	30,0	32,9	100,0
Rentier	32,4	35,6	24,2	7,8	100,0
Autres	36,1	34,8	22,7	6,3	100,0

#### 4.4.2 Selon le milieu de résidence

La taille des ménages varie, d'une manière générale, selon la situation dans l'activité économique des chefs de ménage en fonction de leur sexe et du milieu de résidence.

<u>Tableau MEN 20</u> : Répartition des CM selon le sexe, la taille de ménage, la situation dans l'activité du chef de ménage et le milieu de résidence

Taille du	Sexe du	Toutes si	ituations	00	CC	CI	DΤ	CJ	IT	Etudiar	ıt/Élève	Femme a	au foyer	Retr	aité	Ren	tiers	Aut	res	N	D
ménage	Chef de Ménage	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
1	Masculin	2,65	6,75	1,75	5,39	0,08	0,13	0,21	0,19	0,21	0,15	0,00	0,00	0,01	0,01	0,04	0,05	0,09	0,18	0,26	0,65
1	Féminin	1,20	3,39	0,75	2,64	0,01	0,03	0,03	0,03	0,03	0,00	0,18	0,20	0,00	0,01	0,01	0,01	0,05	0,09	0,14	0,38
2	Masculin	2,77	7,94	1,99	6,84	0,09	0,14	0,18	0,17	0,16	0,08	0,00	0,00	0,02	0,01	0,03	0,05	0,07	0,15	0,23	0,51
2	Féminin	1,19	2,43	0,72	1,92	0,01	0,02	0,04	0,02	0,03	0,00	0,20	0,16	0,00	0,01	0,01	0,01	0,04	0,05	0,14	0,25
3	Masculin	2,87	7,90	2,09	6,93	0,10	0,13	0,17	0,15	0,15	0,05	0,00	0,00	0,02	0,01	0,03	0,04	0,07	0,13	0,23	0,47
3	Féminin	1,11	1,85	0,67	1,46	0,01	0,01	0,03	0,01	0,03	0,00	0,21	0,14	0,00	0,00	0,01	0,01	0,03	0,03	0,12	0,19
4	Masculin	2,86	7,18	2,15	6,35	0,10	0,12	0,15	0,13	0,11	0,03	0,00	0,00	0,02	0,01	0,03	0,03	0,07	0,11	0,23	0,41
4	Féminin	0,99	1,40	0,59	1,11	0,01	0,01	0,03	0,01	0,02	0,00	0,20	0,10	0,00	0,00	0,01	0,00	0,02	0,02	0,11	0,15
5	Masculin	2,68	6,32	2,04	5,60	0,11	0,11	0,14	0,10	0,07	0,02	0,00	0,00	0,03	0,01	0,03	0,03	0,05	0,10	0,22	0,35
3	Féminin	0,86	0,97	0,52	0,77	0,01	0,01	0,02	0,00	0,02	0,00	0,17	0,08	0,00	0,00	0,01	0,00	0,02	0,02	0,08	0,10
6	Masculin	2,43	5,26	1,85	4,69	0,10	0,09	0,12	0,08	0,05	0,01	0,00	0,00	0,03	0,00	0,02	0,02	0,05	0,07	0,20	0,28
U	Féminin	0,71	0,65	0,42	0,51	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,15	0,05	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,07	0,07
7	Masculin	2,11	4,31	1,62	3,86	0,09	0,08	0,09	0,06	0,04	0,01	0,00	0,00	0,03	0,00	0,02	0,02	0,04	0,06	0,17	0,22
,	Féminin	0,53	0,38	0,31	0,29	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,12	0,03	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,06	0,04
8	Masculin	2,00	3,84	1,52	3,39	0,10	0,07	0,08	0,05	0,03	0,01	0,00	0,00	0,04	0,00	0,02	0,02	0,04	0,06	0,17	0,23
Ů	Féminin	0,48	0,28	0,27	0,21	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,11	0,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,05	0,03
9	Masculin	1,17	1,71	0,89	1,54	0,06	0,03	0,04	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,01	0,01	0,02	0,02	0,10	0,09
,	Féminin	0,25	0,09	0,14	0,07	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,06	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	0,03	0,01
10	Masculin	0,92	1,24	0,70	1,11	0,05	0,03	0,03	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,02	0,00	0,01	0,00	0,02	0,01	0,08	0,07
10	Féminin	0,20	0,06	0,12	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02	0,01
11 et +	Masculin	2,66	2,77	1,98	2,49	0,14	0,06	0,08	0,03	0,03	0,00	0,00	0,00	0,11	0,00	0,02	0,01	0,04	0,03	0,26	0,15
1100	Féminin	0,55	0,09	0,31	0,07	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,14	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00	0,05	0,01
Total	Masculin	25,12	55,21	18,59	48,19	1,02	0,98	1,30	0,99	0,87	0,36	0,00	0,00	0,36	0,06	0,26	0,27	0,58	0,92	2,14	3,43
Total	Féminin	8,08	11,60	4,82	9,09	0,10	0,08	0,21	0,08	0,15	0,01	1,61	0,81	0,03	0,02	0,07	0,03	0,20	0,23	0,87	1,24

Les ménages dirigés particulièrement par des retraités vivant en milieu urbain, présentent une taille d'environ deux fois plus grande (8,5 personnes) que celle des chefs de ménages vivant en milieu rural (4,8 personnes). De même, les femmes chefs de ménage résidant en milieu urbain ont plus de personnes à charge (4,2 personnes en moyenne) que celles du milieu rural (2,9 personnes). Ce fait est encore frappant pour celles qui exercent une activité économique en ville : elles dirigent des ménages de taille plus grande que celles du milieu rural.

Une des explications résiderait dans la différence de développement socioéconomique et du déséquilibre dans l'activité économique souvent observés entre les villes et les campagnes. En outre, le statut socio-économique considéré comme avantageux des femmes chefs de ménage qui travaillent en ville pourrait aussi expliquer l'ampleur de la taille de ménages dirigés par des femmes.

### 4.5 TAILLE DE MENAGE SELON LA PROFESSION DU CHEF DE MENAGE

#### 4.5.1 Au niveau national

Le groupe de professions apparaît aussi comme un facteur discriminant de la taille des ménages. Les chefs de ménage salariés, particulièrement ceux du secteur public, ont plus de personnes dans leur ménage que les autres catégories des chefs de ménage. Les personnels de l'administration et assimilés (7,55 personnes) ainsi que les cadres supérieurs (7,65 personnes) ont des tailles moyennes de ménage supérieures à celle des autres catégories professionnelles. D'ailleurs elles restent aussi supérieures à la moyenne nationale (4,96 personnes). Si l'on considère le sexe, on observe que les proportions restent les mêmes : les chefs de ménages de sexe masculin ou de sexe féminin issues de ces catégories professionnelles précitées ont des tailles moyennes de ménage plus élevées que les autres. L'afflux des parents surtout ceux venant de province chez les personnes occupant un emploi rémunéré en ville constitue l'un des facteurs explicatifs de cette situation. La taille moyenne la plus petite est celle des chefs de ménages de sexe féminin travaillant dans les secteurs agriculture/foresterie (3,31 personnes).

<u>Tableau MEN21</u>: Taille moyenne des ménages selon la situation dans la profession des chefs de ménage par sexe

Groupe de professions	Sexe	du Chef de mé	nage
	Masculin	Féminin	Ensemble
Ensemble Professions	5,23	3,68	4,96
Scientifique, Technique ou Libéral	6,07	4,25	5,82
Cadres supérieurs	7,74	6,53	7,65
Personnel administrative ou assimilé	7,75	6,59	7,55
Personnel commercial ou Vendeurs	4,85	4,87	4,86
Travailleurs spécialisés/Manœuvres	4,91	4,32	4,88
Agriculteurs, Éleveurs ou Forestiers	4,99	3,31	4,68
Ouvriers, Artisans	5,71	5,48	5,71
Militaires	7,35	6,35	7,33
ND	5,73	4,09	5,36

#### 4.5.2 Selon le milieu de résidence

Les données du tableau MEN22 montrent que la taille moyenne des ménages varie peu en fonction du milieu de résidence. Toutefois, en se référant au sexe, il ressort que la taille moyenne pour les chefs de ménages de sexe masculin reste légèrement supérieure à celle des chefs de ménages de sexe féminin en milieu urbain (5,96 personnes contre 4,80 personnes) aussi bien qu'en milieu rural (4,94 personnes contre 3,08 personnes).

En considérant tous les milieux, les chefs de ménages de sexe masculin gardent toujours une taille moyenne supérieure à celle des chefs de ménages de sexe féminin. Le rapport de masculinité dont il a été question plus haut explique cette situation de prédominance d'hommes parmi les chefs de ménages.

<u>Tableau MEN22</u>: Répartition des CM selon la taille moyenne, le sexe, la situation dans la profession et le milieu de résidence

Cuarra da musta asian a	Urba	ain	Ru	ıral		RCA	
Groupe de professions	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble Profession	5,96	4,8	4,94	3,08	5,23	3,68	4,96
Scientifique, Technique ou Libéral	7,12	5,35	5,17	3,23	6,07	4,25	5,82
Cadres supérieurs	7,92	6,84	7,37	4,86	7,74	6,53	7,65
Personnel administrative ou assimilé	8,06	6,66	6,49	4,71	7,75	6,59	7,55
Personnel commercial ou Vendeurs	5,06	5,26	4,33	3,22	4,85	4,87	4,86
Travailleurs spécialisés/Manœuvres	5,65	4,79	4,15	3,05	4,91	4,32	4,88
Agriculteurs, Éleveurs ou Forestiers	5,29	4,19	4,94	3,05	4,99	3,31	4,68
Ouvriers, Artisans	5,96	5,82	5,06	3,6	5,71	5,48	5,71
Militaires	7,47	6,45	6,1	3,5	7,35	6,35	7,33
ND	6,43	4,9	5,35	3,6	5,73	4,09	5,36

# CHAPITRE 5. CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS DE MÉNAGE

#### 5.1 ÂGE ET SEXE DES CHEFS DE MÉNAGE

#### 5.1.1 Au niveau national

Le Recensement de 2003 a dénombré au total 646 504 chefs de ménage résidents des ménages ordinaires pour l'ensemble du pays dont 80,3% de sexe masculin et 19,7% de sexe féminin. Selon le milieu de résidence, ils se répartissent ainsi : 33,2% en milieu urbain et 66,8% en milieu rural. En 1988, on a dénombré 519.314 chefs de ménage, dont 81,2% sont de sexe masculin et 18,8% de sexe féminin. On observe que la proportion de chefs de ménages de sexe masculin a légèrement baissé et celle des chefs de ménage de sexe féminin a augmenté dans les mêmes conditions.

<u>Tableau MEN23</u>: Répartition (en %) des chefs de ménages résidents des ménages ordinaires selon le sexe, le groupe d'âges et la taille des ménages.

Âge du	Como							Taille					
CM	Sexe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 et +	Ensemble
-15 ans	Masculin	0,52	0,17	0,08	0,05	0,04	0,03	0,02	0,02	0,00	0,03	0,02	0,13
	Féminin	0,10	0,07	0,06	0,03	0,02	0,01	0,00	0,01	0,00	0,01	0,01	0,04
15 - 19	Masculin	7,34	5,04	2,89	1,37	0,80	0,50	0,34	0,32	0,20	0,16	0,14	2,51
	Féminin	1,01	1,09	0,64	0,35	0,19	0,14	0,08	0,08	0,03	0,03	0,04	0,48
20 - 24	Masculin	12,33	13,75	15,08	9,75	5,68	3,62	2,70	1,98	1,35	1,17	0,90	8,38
	Féminin	1,76	1,95	1,71	1,31	0,79	0,58	0,36	0,29	0,15	0,19	0,12	1,12
25 - 29	Masculin	9,89	11,93	16,22	17,77	15,21	11,20	8,27	6,45	5,03	4,59	3,51	11,71
	Féminin	1,90	2,06	2,15	2,09	1,63	1,19	0,87	0,70	0,56	0,43	0,40	1,56
30 - 34	Masculin	7,85	9,06	11,53	14,53	17,06	17,15	15,51	13,02	11,49	10,33	7,81	12,27
	Féminin	2,08	2,13	2,23	2,30	2,23	2,05	1,62	1,35	1,13	1,11	0,77	1,93
35 - 39	Masculin	6,47	6,78	7,77	9,85	12,87	15,27	17,59	17,02	16,74	15,48	13,07	11,06
	Féminin	2,24	2,09	2,16	2,43	2,44	2,48	2,09	1,78	1,61	1,54	1,37	2,14
40 - 44	Masculin	5,33	5,57	5,93	7,11	9,08	11,57	14,13	16,40	18,32	17,57	16,56	9,41
	Féminin	2,70	2,36	2,38	2,32	2,46	2,24	1,99	1,88	1,76	1,87	1,63	2,27
45 - 49	Masculin	4,12	4,69	4,53	5,37	6,59	8,31	10,24	11,94	13,63	14,42	15,13	7,25
	Féminin	3,03	2,41	2,20	2,05	1,97	1,75	1,52	1,63	1,73	1,83	1,81	2,13
50 - 54	Masculin	3,43	4,05	3,66	4,18	4,85	5,80	6,73	7,94	8,56	9,67	11,60	5,36
	Féminin	3,47	2,63	2,19	1,93	1,58	1,43	1,26	1,25	1,36	1,30	1,46	2,04
55 - 59	Masculin	2,70	3,42	2,97	3,24	3,58	4,13	4,28	4,98	5,40	6,22	8,26	3,91
	Féminin	3,04	2,18	1,70	1,41	1,11	0,99	0,90	0,77	0,90	0,92	1,03	1,59
60 et +	Masculin	6,90	9,98	7,49	7,26	7,07	7,13	7,50	8,15	8,18	9,06	11,91	8,03
	Féminin	11,37	6,21	4,07	2,99	2,47	2,10	1,68	1,64	1,49	1,61	1,88	4,30
Non	Masculin	0,30	0,29	0,29	0,25	0,24	0,27	0,28	0,35	0,34	0,38	0,53	0,30
déclaré	Féminin	0,12	0,08	0,07	0,06	0,05	0,06	0,04	0,06	0,04	0,06	0,05	0,07
Ens.	Masculin	67,19	74,73	78,45	80,74	83,06	84,97	87,58	88,57	89,25	89,10	89,44	80,32
	Féminin	32,81	25,27	21,55	19,26	16,94	15,03	12,42	11,43	10,75	10,90	10,56	19,68

L'âge moyen des chefs de ménage n'a pas sensiblement changé de 1975 à 2003. il est passé de 40,5 ans en 1975 à 40,8 ans en 1988 puis à 41,76 ans en 2003. Chez les

hommes, l'âge moyen des chefs de ménage est de 40,76 ans et chez les femmes de 47,88 ans en 2003 contre respectivement 39,9 ans et 44,9 ans en 1988. Cela montre que les chefs de ménage de sexe féminin sont, en général, plus âgées que les chefs de ménage de sexe masculin.

Il ressort en outre que la proportion des chefs de ménage de sexe masculin est plus importante dans la tranche d'âges de 30 – 34 ans (12,2%) tandis que la proportion la plus importante pour les chefs de ménage de sexe féminin se situe dans la tranche 60 ans et plus (4,3%. En 1988, la proportion des chefs de ménage de sexe masculin avait son maximum au niveau des groupes d'âges 55-59 ans et celle des chefs de ménages du sexe féminin se situait au niveau du groupe d'âges 65-69 ans. Il apparaît qu'il y a des différences significatives entre les deux et qui se traduisent par les écarts importants entre les deux sexes quel que soit le groupe d'âges. On peut en déduire, sur la base de l'examen de ces différences, que le rythme d'être chef de ménage est beaucoup plus rapide, dès le jeune âge, chez les hommes par rapport aux femmes.

Il apparaît ainsi que les chefs de ménage hommes sont plus jeunes, c'est-à-dire moins âgés, que les chefs de ménage femmes dont une grande partie a plus de 60 ans. D'autre part, on constate qu'il y a très peu de chefs de ménages se situant dans les tranches d'âges moins de 15 ans et 15 – 19 ans pour les deux sexes; mais cela apparaît encore plus faible pour les chefs de ménage de sexe féminin.

#### 5.1.2 Selon le milieu de résidence

L'âge moyen des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires ne varie pas très sensiblement selon la région. Il reste au niveau de 40 ans pour les régions N° 2, 3, 5 et 7; et pour les autres régions il se situe à 41 ans.

Si l'on prend en considération les sexes, on constate que l'âge moyen est plus élevé chez les chefs de ménage de sexe masculin que chez les chefs de ménage de sexe féminin; en effet, l'âge moyen en ce qui concerne les chefs de ménages de sexe masculin est de 39 ans tandis qu'il est de 46 ans pour les chefs de ménage de sexe féminin.

#### 5.1.3 Au niveau préfectoral

L'âge moyen des chefs de ménage varie très peu selon les préfectures. Dans le recensement de 2003, l'âge moyen le plus bas (39 ans) est relevé dans la préfecture de la Sangha Mbaéré et le plus élevé dans les préfectures de la Vakaga et du Mbomou qui ont toutes les deux le même âge moyen de l'ordre de 42 ans.

En 1988, c'était dans la Nana-Mambéré que l'on a observé l'âge le moins élevé (38,5 ans) et dans le Mbomou celui le plus avancé (43,1 ans).

On constate, ce qui a été déjà indiqué dans la partie précédente, qu'il existe une nette différence selon le sexe entre les âges moyens des chefs de ménage dans le pays : les femmes chefs de ménage sont plus âgées que les hommes. Mais à Bangui, cette situation est à peine perceptible.

Malgré un taux de masculinité assez important dans la plupart des préfectures, on rencontre plus de femmes chefs de ménage (bien que les hommes restent toujours majoritaires) dans certaines préfectures ; c'est le cas des préfectures du Bamingui-Bangoran, du Mbomou et aussi de la Capitale Bangui.

#### 5.2 ÉTAT MATRIMONIAL DES CHEFS DE MÉNAGE

#### 5.2.1 Au niveau national

L'étude de l'état matrimonial dans cette partie se fera en rapport avec les trois modalités suivantes : célibataires, mariés et autres. La modalité « autres » regroupe les autres modalités que sont : les veufs, séparés et divorcés. Ce regroupement a été fait compte tenu des faibles effectifs des chefs de ménage veufs, séparés et divorcés par rapport aux deux autres modalités (célibataires et mariés).

L'analyse du tableau 21 fait ressortir que le pourcentage des célibataires augmente au fur et à mesure que le temps passe, celui des mariés par contre est en décroissance constante et celui des « autres » évolue en dents de scie.

Au niveau national, le pourcentage des mariés a baissé de 75,8% en 1975 à 71,4% en 1988. Cette situation peut être expliquée par l'instabilité des unions car l'on constate que le pourcentage des veufs, divorcés et séparés a augmenté en RCA au cours de la même période d'autant plus que les chefs de ménage veufs, divorcés et séparés sont essentiellement constitués des femmes. On pourrait donc penser qu'après la rupture d'union entre les deux conjoints la femme préfère aller constituer son propre ménage.

<u>Tableau MEN24</u>: Évolution en % des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires selon l'état matrimonial et le milieu de résidence

Milieu de	Célibataires				Mariés		Veuf, Séparé, Divorcé			
résidence	1975	1988	2003	1975	1988	2003	1975	1988	2003	
RCA	11,8	13,0	15,86	75,8	71,4	68,61	12,4	15,1	12,79	
Urbain	14,1	14,7	17,32	72,6	68,3	65,51	13,3	16,6	14,38	
Rural	10,8	12,3	15,14	77,2	72,8	70,16	12,0	14,4	12,0	

Le tableau n° 26 montre qu'en RCA, la majorité des chefs de ménage sans considération de sexe sont constitués essentiellement des mariés ; ils sont en union de type monogamie, bigamie ou polygamie avec trois femmes et plus.

#### 5.2.2 Selon le milieu de résidence

La situation matrimoniale des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires en RCA présente aussi des disparités selon le milieu de résidence, comme l'indique le tableau 27 ci-dessous.

En examinant chaque cas, il apparaît que les célibataires sont majoritaires en milieu urbain (17,32%), les monogames en milieu urbain (59,09%), les polygames en milieu rural; ainsi on a en milieu rural 9,48% de bigames contre 5,60% en milieu urbain et 1,73% de chefs de ménage ayant 3 femmes et plus contre 0,82%. Par contre, les veufs et les séparés sont plus nombreux en milieu urbain que rural.

<u>Tableau MEN25</u>: Répartition des ménages ordinaires selon l'état matrimonial et le milieu de résidence

Gt			Milieu de	résidence			
Situation matrimoniale	Urb	ain	Ru	ral	Total		
matrinomale	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Célibataire	37.179	17,32	65.393	15,14	102.572	15,86	
Monogame	126.817	59,09	254.616	58,95	381.433	58,99	
Bigame	12.037	5,60	40.963	9,48	53.000	8,19	
Trois femmes et +	1.779	0,82	7.480	1,73	9.259	1,43	
Veuf/ve	19.814	9,23	33.825	7,83	53.639	8,29	
Séparé(e)	7.571	3,52	9.826	2,27	17.397	2,69	
Divorcé(e)	3.512	1,63	8.229	1,90	11.741	1,81	
ND	5.883	2,74	11.578	2,68	17.461	2,70	
Total	214.592	100	431.910	100	646.502	100	

## 5.3 ÉTAT MATRIMONIAL DES CHEFS DE MÉNAGE ET TYPE DE MÉNAGE

Il est important de chercher à savoir si la situation matrimoniale des chefs de ménage implique un type de ménage donné ; en effet, on peut s'attendre à ce que les chefs de ménage résidents des ménages ordinaires aient un type spécifique de ménage, mais faut-il encore savoir exactement lequel et qui est le plus concerné. La présente analyse tend à explorer les différentes caractéristiques rencontrées.

#### 5.3.1 Au niveau national

Le type de ménage le plus répandu, si l'on se réfère à la situation matrimoniale des chefs de ménages, est celui de type 1. Ce type de ménage qui représente 58,7% des ménages résidents du pays, concerne principalement les chefs de ménages monogames (61,5%), célibataires (61,3%), divorcés (60,6%), séparés (57,5%) et les veufs (50,1%).

<u>Tableau MEN26</u>: Répartition des chefs de ménages résidents des ménages ordinaires selon l'état matrimonial et le type de ménage

Situation		Types de ménage									
matrimoniale	Nucléaire (%)	Semi-nucléaire (%)	Élargi (%)	Total							
Célibataire	61,3	36,6	2,1	100							
Monogame	61,5	35,6	2,9	100							
Bigame	45,3	51,0	3,8	100							
Trois femmes et +	39,7	55,6	4,7	100							
Veuf/ve	50,1	47,3	2,6	100							
Séparé	57,5	40,4	2,2	100							
Divorcé	60,6	37,4	2,1	100							
Total	58,7	38,5	2,8	100							

Les données du tableau 28 permettent d'observer que seule la modalité 3 femmes et plus est celle qui a la plus faible proportion en ce qui concerne les ménages de type 1.

Les ménages de types 2 et 3 représentent respectivement 38,2% et 2,8%; cela dénote la prédominance des ménages de type 1 sur les deux autres. Cependant, il faut relever que les deux seules modalités à ne pas avoir la majorité dans le premier type, à savoir les modalités bigame et 3 femmes et plus, sont majoritaires dans les deux derniers types de ménage. On a ainsi 55,5% de chefs de ménage résidents polygames avec 3 femmes et plus et 51,0% de chefs de ménages résidents bigames qui sont des ménages de type 2. En outre, on constate que se sont ces deux modalités qui sont encore plus importantes numériquement dans le type 3.

#### 5.3.2 Selon le milieu de résidence

La répartition des types de ménage par état matrimonial selon le milieu de résidence fait ressortir que les ménages de type 1 ou ménages nucléaires sont plus répandus en milieu rural qu'en milieu urbain, 65,0% contre 46,1%; et dans toutes les modalités, ce type de ménage reste prépondérant en milieu rural. Ici, on constate par exemple que, mis à part la modalité 3 femmes et plus avec 41,8%, toutes les autres proportions se situent entre 58% et 68%. Les chefs de ménage résidents célibataires étant les plus nombreux (68,4%) suivi des chefs de ménages monogames (68,2%) et des divorcés (66,0%).

Les chefs de ménage bigames (48,5%) constituent avec les polygames à 3 femmes et plus les chefs de ménages ayant les plus faibles proportions de ménages de type 1 quel que soit le milieu de résidence.

Comme au niveau global, les chefs de ménage résidents bigames et polygames à 3 femmes et plus ont les proportions les plus fortes des ménages de type 2, ménages familial élargi, quel que soit le milieu de résidence; par ailleurs, il apparaît qu'ils sont majoritaires en milieu urbain où les chefs de ménage résidents veufs (59,2%) et séparés (50,2%) ont toujours des proportions supérieures à la moyenne, comme le montre le tableau 26.

<u>Tableau MEN27</u>: Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires selon l'état matrimonial et le type de ménage

Situation matrimoniale et		Types de i	ménage	
Milieu de résidence	Nucléaire	Semi-nucléaire	Élargi	Total
Urbain				
Célibataire	49,1	47,4	3,5	100
Monogame	48,0	47,1	4,9	100
Bigame	34,3	59,0	6,7	100
Trois femmes et +	30,6	61,8	7,6	100
Veuf/ve	36,1	59,2	4,7	100
Séparé	46,5	50,2	3,2	100
Divorcé	47,6	48,4	4,0	100
Total	46,1	49,2	4,7	100
Rural				
Célibataire	68,4	30,3	1,3	100
Monogame	68,2	29,9	1,9	100
Bigame	48,5	48,6	2,9	100
Trois femmes et +	41,8	54,2	4,0	100
Veuf/ve	58,1	40,4	1,5	100
Séparé	65,8	32,8	1,3	100
Divorcé	66,0	32,7	1,3	100
Total	65,0	33,1	1,9	100

Il peut paraître assez étonnant que les proportions des chefs de ménage bigames et polygames à 3 femmes et plus soient plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, l'idée reçue selon laquelle les personnes vivant en milieu rural seraient plus enclines à convoler avec plusieurs femmes parce qu'elles subissent le poids de la tradition n'est pas toujours vérifiée; la polygamie n'est pas le fait du milieu uniquement mais aussi de certains autres facteurs. Si les chefs de ménages en milieu urbain sont plus nombreux, cela peut bien s'expliquer par la pratique du « deuxième » ou « troisième bureau», c'est-à-dire les relations de concubinage suivies et durables que beaucoup d'hommes entretiennent surtout en ville. Il en résulte bien souvent de la progéniture que les hommes recherchent à reconnaître de façon légale. D'ailleurs des dispositions légales récentes¹ ont pris en compte les droits des acteurs relevant de tels cas

### 5.4 AUTRES CARACTÉRISTIQUES DES CHEFS DE MÉNAGES

Il serait intéressant d'examiner aussi d'autres caractéristiques des chefs de ménages relatives à des éléments tels que le groupe ethnique, la nationalité et la religion.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Code de la famille et des personnes de la RCA

#### 5.4.1 Groupe ethnique des chefs de ménage

#### Au niveau national

La répartition des chefs de ménages résidents des ménages ordinaires en République Centrafricaine fait ressortir la prédominance de deux grands groupes ethniques que sont les Gbaya (28,58%) et les Banda (24,97%). Les groupes ethniques minoritaires sont respectivement et par ordre d'importance numérique : les groupes Zandé/Nzakara (3,88%), les Yakoma/Sango (4,14%) et les Haoussa (5,81%).

<u>Tableau MEN28</u> : Répartition des ménages selon le groupe ethnique et le milieu de résidence du CM

Ethania das Chaf da	Milieu de résidence						
Ethnie du Chef de ménage	Urbain		Rural		Total		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Haoussa/Musulman	13.547	6,55	23.167	5,45	36.714	5,81	
Sara	13.540	6,55	35.786	8,41	49.326	7,80	
Mboum	10.586	5,12	29.173	6,86	39.759	6,29	
Gbaya	54.619	26,40	126.111	29,64	180.730	28,58	
Mandja	23.846	11,53	38.239	8,99	62.085	9,82	
Banda	48.837	23,61	109.043	25,63	157.880	24,97	
Ngbaka_Bantou	15.596	7,54	26.561	6,24	42.157	6,67	
Yakoma/Sango	14.908	7,21	11.300	2,66	26.208	4,14	
Zandé/Nzakara	7.450	3,60	17.094	4,02	24.544	3,88	
Autres ethnies centrafricaines	3.540	1,71	8.523	2,00	12.063	1,91	
Ethnies non centrafricaines	389	0,19	459	0,11	848	0,13	
Ensemble	206.858	100	425.456	100	632.314	100	

On peut constater sur le tableau MEN28 que certaines ethnies sont encore plus minoritaires que celles précitées, mais il faut relever qu'il s'agit d'ethnies non précisées, à savoir « autres ethnies centrafricaines »; le reste n'étant pas considéré comme de nationalité centrafricaine. Il ressort que la quasi-totalité des ethnies recensées est originaire de la République Centrafricaine. Le fait que des groupes ethniques soient fortement représentés dans le pays peut s'expliquer par leur poids démographique important. C'est le cas de certaines ethnies comme les Gbaya et les Banda que l'on retrouve dans la quasi-totalité des préfectures.

#### Selon le milieu de résidence

Les groupes ethniques majoritaires au niveau national le sont aussi dans les deux milieux. En effet, les groupes ethniques Gbaya et Banda sont tout autant majoritaires en milieu urbain qu'en milieu rural. Pour le groupe Gbaya il est représenté à 26,40% en milieu urbain et 29,64% en celui rural ; on a respectivement pour le groupe Banda 23,61% et 25,63%.

#### 5.4.2 Nationalité des chefs de ménage

#### Au niveau national

La majorité de la population des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires en République Centrafricaine est de nationalité centrafricaine. Elle l'est à 97,81%. D'autres nationalités sont assez représentées dans le pays ; il s'agit des Congolais de la République Démocratique du Congo (RDC), les Tchadiens, les Soudanais et les Camerounais avec respectivement 0,77%, 0,58%, 0,39% et 0,11%. Ces pourcentages apparaissent faibles mais il faut noter que les citoyens de ces trois pays bénéficient souvent de la nationalité centrafricaine surtout pour ceux qui se trouvent dans les zones frontalières avec la RCA. D'autres ont souvent la double nationalité.

<u>Tableau MEN29</u>: Répartition des chefs de ménage résidents des ménages ordinaires selon la nationalité et le milieu de résidence

	Milieu de résidence							
Nationalité	Urbain		Rural		Total			
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%		
Centrafricaine	206.858	96,40	425.456	98,51	632.314	97,81		
Camerounaise	540	0,25	192	0,04	732	0,11		
Tchadienne		1,26	1.048	0,24	3.742	0,58		
Congolaise		0,14	72	0,02	368	0,06		
Congolaise de RDC	2.419	1,13	2.580	0,60	4.999	0,77		
Soudanaise	260	0,12	2.245	0,52	2.505	0,39		
Autre Afrique Centrale	70	0,03	1	0,00	71	0,01		
Sénégalaise	310	0,14	81	0,02	391	0,06		
Malienne		0,07	52	0,01	211	0,03		
Nigériane		0,10	61	0,01	285	0,04		
Autre Afrique de l'Ouest	238	0,11	20	0,00	258	0,04		
Autre Afrique	158	0,07	23	0,01	181	0,03		
Française		0,08	30	0,01	206	0,03		
Autre Europe	72	0,03	29	0,01	101	0,02		
Libanaise		0,02	6	0,00	51	0,01		
Autres nationalités	73	0,03	14	0,00	87	0,01		
Ensemble	214.592	100	431.910	100	646.502	100		

Les nationalités les moins représentées sont, pour ce qui concerne les Africains, les Maliens (0,03%), les Nigérians (0,04%) et les Congolais de Congo Brazzaville (0,06%). Pour les non africains on a les Libanais (0,01%) et les Français (0,03%). La remarque sur l'attribution de la nationalité joue aussi dans ces cas. En effet, certains de ces citoyens ont la nationalité centrafricaine, ce qui diminue d'autant la proportion de ceux qui ne l'ont pas. Mais il faut relever que se sont souvent des commerçants ou hommes d'affaires qui constituent la majorité de ces nationalités.

#### Selon le milieu de résidence

Il ressort du tableau 31 que les chefs de ménages résidents des ménages ordinaires de nationalité centrafricaine se répartissent de façon presque égale dans les deux milieux; ils sont à 96,40% en milieu urbain et 98,51% en milieu rural. On constate qu'il y a un léger avantage au milieu rural.

Quant aux chefs de ménages d'autres nationalités, ils sont sans exception plus présents en milieu urbain qu'en celui rural ; cela paraît normal si l'on sait qu'ils sont souvent occupés dans le commerce et les affaires. Mais il y en a sur les chantiers de diamant et d'or dont on connaît mal l'effectif réel.

#### 5.4.3 Religion des chefs de ménage

#### Au niveau national

La pratique religieuse est très développée en République Centrafricaine et elle touche un nombre important d'individus. On compte sur l'ensemble du territoire trois principales confessions religieuses : protestante, catholique et musulmane.

La majorité des chefs de ménages résidents des ménages ordinaires en RCA pratiquent la religion protestante. En effet, on a 52,37% de chefs de ménages de cette confession. Après la religion protestante vient la catholique (29,50%) et la musulmane (10,80%); les autres religions sont faiblement représentées avec 4,68%.

La proportion des « sans religions » qui se situe à 2,38% reste assez surprenant compte tenu de la vague de religiosité que le pays connaît depuis près de deux décennies avec le développement de nombreuses obédiences issues des religions traditionnelles que sont le protestantisme et le catholicisme. Le phénomène semble toucher particulièrement les religions chrétiennes.

<u>Tableau MEN30</u>: Répartition des ménages ordinaires selon la religion du CM et le milieu de résidence

Religion du CM	Urbain	Rural	RCA
Catholique	32,30	28,11	29,50
Protestante	48,08	54,50	52,37
Musulman	12,18	10,11	10,80
Autre religion	4,95	4,55	4,68
Sans religion	2,23	2,46	2,38
ND	0,26	0,27	0,27
Total	100	100	100

#### elon le milieu de résidence

Si l'on observe la répartition selon le milieu de résidence, il apparaît que les chefs de ménages de confession protestante sont plus nombreux dans les deux milieux que ceux des autres confessions. Les chefs de ménages de religion protestante sont en majorité localisés en milieu rural avec presque la même proportion qu'au niveau national (54,50%); leur proportion en milieu urbain étant de 48,08%. Les chefs de ménages de confession catholique sont plus nombreux en milieu urbain (32,30%) qu'en milieu rural (28,11%); les chefs de ménages musulmans se répartissent entre les deux milieux avec un léger avantage au milieu urbain, 12,18% en milieu urbain et 10,11% en milieu rural.

Si la pratique religieuse est essentiellement observée en milieu rural, elle l'est surtout par le fait de la religion protestante ; mais elle reste assez importante en milieu urbain si l'on tient compte des deux autres religions et particulièrement celle catholique.

#### **IMPLICATIONS ET RECOMMANDATIONS**

Les résultats de l'analyse sur les ménages en République Centrafricaine permettent de tirer quelques principaux enseignements. En effet, on note que :

- Bien que le milieu rural concentre plus de la majorité de la population centrafricaine, les ménages sont plus concentrés en milieu urbain. Cette proportion a connu une augmentation entre les deux derniers recensements tandis qu'une baisse a été observée en milieu rural. Il s'agit là des effets de l'exode rural.
- Bangui concentre à elle seule 13 % des ménages urbains, reflet de l'attraction que la capitale exerce sur les autres villes. C'est un cas de Mégacéphalie urbaine, marquée par une concentration de toutes les infrastructures urbaines dans la capitale.
- La taille moyenne des ménages est de 4,9 personnes en 2003, c'est-à-dire presque au même niveau que celui de 1988 (4,7 personnes). La taille des ménages augmente dans le temps, surtout en milieu urbain.
- Les ménages de petites tailles, c'est-à-dire, allant d'une personne à cinq sont plus nombreux dans le pays que ceux de plus de cinq personnes ; et ceci, quel que soit le milieu de résidence considéré.
- Il y a une grande disparité régionale concernant la taille des ménages. C'est au Nord et au Nord-Ouest qu'on trouve les ménages les plus étendus. À l'Est prédominent les ménages de petite taille. Les pratiques culturelles des différentes ethnies sont ici en cause : certaines ethnies ont l'esprit grégaire, d'autres ne l'ont pas.
- Même si la proportion des ménages de type 3 reste faible (6,7 %), elle laisse penser que c'est dans les ménages de Bangui que les personnes venant de provinces ou vivant sur place mais se heurtant à des difficultés trouvent le logis. Il s'applique là le sacro-saint principe de la solidarité ethnique, clanique ou encore régional. (cas de la région 1).
- Contrairement à ce qui est observé dans plusieurs autres pays africains, les ménages nucléaires sont prédominants en Centrafrique. Six ménages sur dix (59 %) sont constitués uniquement du noyau familial; 38,2 % de ménages de type 2 (ménage familial élargi); et, 2,8 % des ménages de type 3 (ménage élargi). Cependant, chez les chefs de ménages polygames, c'est plutôt le ménage de type familial étendu (abritant des parents proches) qui est prépondérant surtout en milieu rural. Les ménages continuent d'abriter des parents. Signe que la nucléarisation des ménages sous l'effet de la pauvreté et de l'évolution des mentalités n'est pas complète. Les hommes sont plus nombreux à diriger les ménages nucléaires tandis que les femmes le sont pour les ménages de type 2 (ménage familial élargi). Le type 3 est faiblement représenté dans toutes les modalités.
- La taille des ménages augmente avec le niveau d'instruction des chefs de ménage. Il ressort que, plus les chefs de ménage sont instruits, plus ils ont des personnes à charge. Il s'agit d'une situation paradoxale qui pourrait s'expliquer, d'une part, par le fait que les chefs de ménage sans instruction sont généralement constitués des paysans, des gens qui exercent de petits métiers aux revenus très limités ; alors que les chefs de ménage instruits ont, en général, la possibilité de trouver un emploi salarié susceptible de leur offrir les moyens de prendre en charge un ménage de grande taille.
- La proportion de ménages dirigés par des femmes augmente avec le temps.

- Les ménages dirigés par les femmes hébergent plus de membres de la famille élargie et autres collatéraux que ceux dirigés par des hommes. Il y a un trait de la culture traditionnelle en RCA qui est le fait que les femmes aient tendance à recueillir leurs parents sous leur toit conjugal plus que les hommes. Et elles sont souvent plus hospitalières que leurs époux face à l'arrivée de parents ou connaissances dans les ménages. Ce phénomène est plus manifeste en milieu urbain que rural. les chefs de ménage de sexe féminin sont plus âgés que ceux de sexe masculin. L'âge moyen pour les femmes chefs de ménages est de 52,92 ans ; cette taille moyenne est de 36,7 ans pour les chefs de ménages de sexe masculin. Ces moyennes sont supérieures à celles constatées au cours du recensement de 1988 où elles étaient à 44,9 ans pour les femmes et 39,9 pour les hommes. Des femmes chefs de ménage essentiellement hors union.
- Les tailles les plus élevées concernent les retraités (10 personnes et plus) tandis que les tailles les plus faibles sont celles des élèves et étudiants (- de 3 personnes). Peut s'expliquer par le départ tardif des jeunes adultes du foyer parental. Phénomène observé en période de crise. De même, les femmes chefs de ménage résidant en milieu urbain ont plus de personnes à charge (4,2 personnes en moyenne) que celles du milieu rural (2,9 personnes). Ce fait est encore frappant pour celles qui exercent une activité économique en ville : elles dirigent des ménages de taille plus grande que celles du milieu rural. Une des explications résiderait dans la différence de développement socioéconomique et du déséquilibre dans l'activité économique souvent observés entre les villes et les campagnes. En outre, le statut socio-économique considéré comme avantageux des femmes chefs de ménage qui travaillent en ville pourrait aussi expliquer l'ampleur de la taille de ménages dirigés par des femmes. Ce qui est corroboré par l'analyse du thème sur les femmes. (cf. Rapport sur *Les Femmes*).
- La proportion de femmes célibataires chefs de ménage célibataires est en augmentation. On peut retenir deux explications possibles : i) il n'est pas exclu que la qualité des données ait amplifié le phénomène de femmes célibataires chefs de ménage. L'évaluation de la qualité des données sur le statut matrimonial laisse croire qu'il y a eu un problème de classement. Des femmes en rupture d'union par suite de veuvage, divorce ou séparation ont vraisemblablement été classées célibataires. Ce qui apparaît dans l'analyse du thème sur la nuptialité (cf. Rapport Nuptialité).

Face à cette situation, on peut recommander que les Autorités nationales puissent :

- Créer de nouvelles infrastructures sociales et économiques dans les zones où l'effectif de la population a tendance à augmenter; et rechercher à désengorger la capitale Bangui.
- Actualiser les documents de planification, notamment en termes d'aménagements du territoire (le processus de régionalisation et décentralisation), à la lumière des résultats présentés ici. Intégrer les variables sociales et démographiques dans la formulation des programmes de développement.
- Tenir compte des changements observés dans la taille des ménages, leur composition et de leur évolution, de leur répartition géographique qui sont en fait les reflets d'une société en pleine mutation dont il faut anticiper sur certains besoins.

#### **CONCLUSION GENERALE**

Le présent rapport d'analyse des données du Recensement de 2003 sur les ménages en République Centrafricaine a pris en compte i) les principales caractéristiques des ménages ordinaires, ii) leur taille selon les caractéristiques du chef de ménage et iii) les caractéristiques socio- démographiques des chefs de ménage.

Il ressort que : la taille des ménages, comme au précédent recensement de 1988, connaît une relative augmentation au niveau du milieu urbain. Cette taille varie selon qu'il s'agit de chefs de ménage de sexe masculin ou de sexe féminin ; ainsi, les ménages dirigés par des chefs de ménages de sexe masculin sont de taille plus grande (plus de 7 personnes) que ceux dirigés par des chefs de ménages de sexe féminin (3 personnes au plus). On note aussi que les trois préfectures que sont l'Ouham Pende, l'Ouham et la Vakaga ont de fortes proportions de ménages et donc sont les plus peuplées du pays.

Comme au recensement de 1988, on constate que la taille moyenne des ménages a est en augmentation depuis 1975 et cela indique qu'en RCA, la notion de famille élargie a encore droit de cité et reste encore une réalité quotidienne. Une telle tendance à l'augmentation de la taille des ménages y compris ceux dirigés par des chefs de ménage instruits peut faire accroire que la notion de famille nucléaire en RCA ne se matérialiserait pas de sitôt

Les préfectures présentant des tailles de ménage plus petites sont toujours celles du Centre et de l'Est du pays, et, les préfectures ayant des ménages de grandes tailles restent du Nord et de L'Ouest. Les variations régionales des effectifs de populations et des tailles moyennes des ménages peuvent s'expliquer par la différence des niveaux de fécondité et/ou de mortalité entre ces régions et préfectures.

Les ménages présentent des tailles différentes selon que les chefs de ménage sont moins âgés (jeunes) ou plus âgés ; il en va de même selon que le chef de ménage est une femme ou un homme. Quant aux caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménages, à savoir l'état matrimonial, le niveau d'instruction ou la situation d'activité, elles apparaissent aussi comme des facteurs discriminants. Au niveau économique, les activités occupant la majorité des ménages sont à dominante agricole.

Face à une telle situation, il serait nécessaire que les responsables en charge de la politique de population prennent des mesures conséquentes. Celles-ci viseraient à :

- Prendre en compte les données relatives à la situation des populations et particulièrement dans les zones où se trouvent les franges les plus vulnérables;
- Prévoir des infrastructures (écoles, centres de santé, etc.) pour offrir les services et les équipements nécessaires dans les régions où le nombre des populations est en croissance; et
- Intégrer dans les politiques de développement des mesures tenant compte de certains aspects nouveaux de l'évolution de la société nationale : existence de personnes du troisième et du quatrième âge dont le nombre augmente de plus en plus ; le nombre de plus en plus important de chefs de ménage encore adolescents ; et des personnes vivant seules.

Depuis 1990, le Gouvernement centrafricain a décidé de prendre en compte et d'intégrer les données sociales ; à cet effet il avait lancé le Programme des Dimensions sociales de l'ajustement et du développement (DSAD) qui a fourni des données importantes à cette époque là ; mais qui n'ont pu être capitalisées du fait de la survenance des troubles politico-militaires à répétition. Aujourd'hui, avec la réalisation du recensement de 2003, une opportunité s'offre à tous les utilisateurs de tirer profit des résultats pour une meilleure politique de développement pour la RCA.

#### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Rapports d'analyse des thèmes des Recensements de 1975 et de 1988.

Enquête à indicateurs multiples (MICS) 2000, Unicef, Bangui.

Document national sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Rapport sur le *Profil de pauvreté en milieu rural*, Enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu rural (ECVR), SLP/PNUD, 2003.

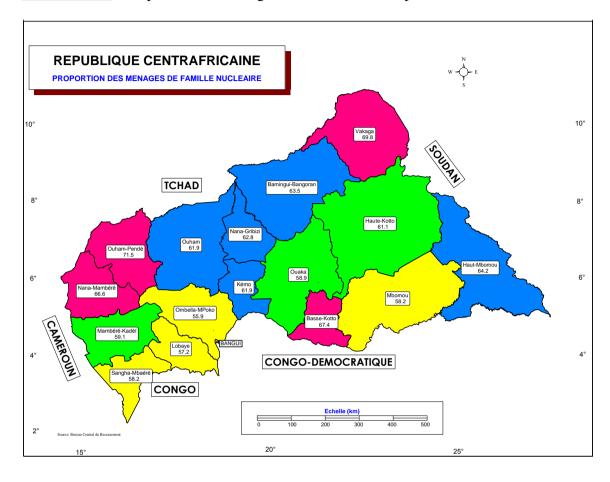
Rapport sur le *Profil de pauvreté en milieu urbain*, Enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu urbain (ECVU), CSLP/PNUD, 2003.

Code de la Famille et des Personnes de la RCA.

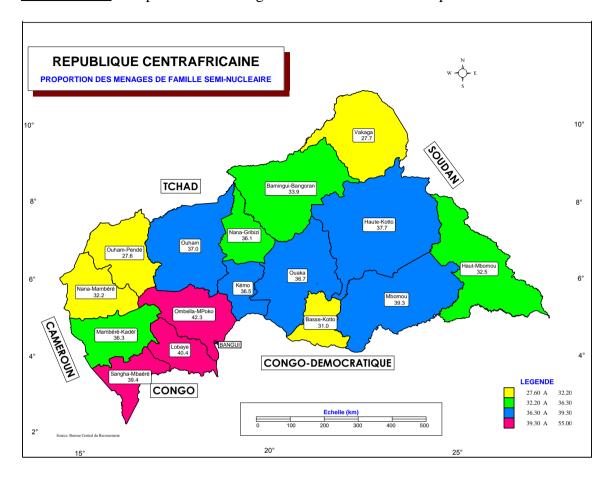
Ménages, conditions de vie et d'habitation, par SEIDOU Mama Mouhamadou, AGOUA Damien, TCHIBOZO Eric alain et DEGBOUE Kouassi Apélété, Rapport thématique du Recensement général de la population et de l'habitation du Bénin, 2002.

### ANNEXE 0. CARTES THÉMATIQUES

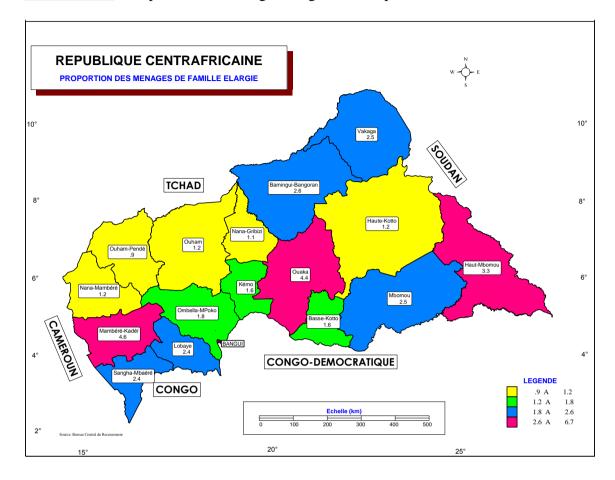
<u>Carte MEN01</u>: Proportion des ménages nucléaires selon la préfecture



Carte MEN02 : Proportion des ménages semi-nucléaires selon la préfecture



<u>Carte MEN03</u>: Proportion des ménages élargis selon la préfecture



## Liste des cadres ayant participé à l'atelier de validation des rapports d'analyse thématique du RGPH03

#### Kadre Abdallah

Directeur Général au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

#### Albertine Agoundoukoua

Directrice Générale au Ministère de la Communication

#### Guy Ankogui Mpoko

Professeur d'Université

#### Léon Baikoua

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

#### Bainalago

Professeur d'Université

#### Festus Bakassa

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

#### J. Claude Beleka

Chargé de Mission aux Ministère de la Famille et des Affaires Sociales

#### **Bokia Bendert**

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

#### **Nick Lasset Bicko**

Statisticien Démographe

#### **Mathurin Bobossi**

Directeur Technique du Projet P02

#### **Chancy Deta**

Cadre au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

#### **Serge Don Ding**

Expert au CTP-PAS

#### Gilbert Feikeram

Chef de Service au Ministère de l'Urbanisme

#### Pacome Gaba

**ONAPHA** 

#### Léonnard Gotoas

Professeur d'Université

#### Christian Mustapha Issein

Directeur de la Comptabilité Nationale au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

#### Kamayen

Professeur d'Université

#### **Emmanuel Kitize**

Médecin

#### **Daniel Kosse**

Cadre au Ministère des Finances

#### Marie Madeleine Koyangbo

Professeur d'Université

#### Jacqueline Madozein

Chargé de Mission au Ministère des Finances

#### Lucien Malebanda

Cadre au Ministère de l'Éducation Nationale

#### **Annicet Malendele**

Cadre au Ministère de la Santé et de la Population

#### **Dominique Malo**

Professeur d'Université

#### **Maxime Mandas Ouche**

#### Abel Mazido

Professeur d'Université

#### Guy Martin Mazoukandji

Expert au CTP-PAS

#### Eliane Mokodopo

Cadre au Ministère des Affaires Sociales

#### Lambert Mossoua

Professeur d'Université

#### **Ndolombaye**

#### Elie Nembie

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

#### Leon Ngambeye-Zameya

Cadre au Ministère des Affaires Sociales

#### Félix Ngana

Professeur d'Université

#### Jean Christophe Ngrekamba

Secrétaire Général de la Croix Rouge Centrafricaine

#### Félix Oumarou

Cadre au Ministère du Monde Rural

#### Marie Josee Ouando

#### Joêl Parefa

Professeur d'Université

#### Guezewane Piki

Directeur Général au Ministère de l'Éducation Nationale

#### Pierre Poukale

Professeur d'Université

#### Thierry Poulizouh

Directeur Général des Statistiques

#### **Marguerite Ramadan**

Chargé de Mission au Ministère des Affaires Sociales

#### **Sylvain Seledezon**

Cadre au Ministère du Monde Rural

#### Marc Simba

Cadre à la Direction Générale de L'Hydraulique

#### **Yvon Songuet**

Chargé de Mission au Ministère des Finances

#### Yve Tainasse

Directeur du Village d'enfants SOS

#### Marie Josée Tongba

Cadre à la Mairie de Bangui

#### **Eric Vickos**

Directeur au Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération internationale

#### Chahir Walidou

Cadre de l'UNICEF

#### **Faustin Zameto**

Haut Commissaire chargé de la Régionalisation

## Liste du personnel du Bureau Central de Recensement qui a participé au RGPH03

Paul Théodore Mbaguia

Coordonateur national

Jean-Louis Pouninguinza

Directeur National de la Statistique

Félix Moloua

Directeur Technique

Jean Faustin Piamale

Chef d'unité

Alfred Sabendo

Chef d'unité

Perkyss Mbainoudjim

Chef d'unité

Alexis Guenengafo

Chef d'unité

**Thierry Bertrand Kanda** 

Chef d'unité

**Charles Daouily** 

Chef de Section

**Emmanuel Goundi** 

Chef de Section

Faustin Yangoupande

Chef de Section

**Marcel Gouana** 

Chef de Section

**Chantal Moheama** 

Cadre

**Rodrigue Ngonon** 

Cadre

**Christophe Bayo** 

Cadre

**Bangoran Moussa** 

Dessinateur

Martin Luther Babou

Dessinateur

**Donatien Bakana** 

Tireur de Plan

Angéline Mboula

Secrétaire

Olga Guena

Secrétaire

Émilienne Koyna

Secrétaire

Arsène Gbara

Chauffeur

Bienvenu Ndeguilo

Chauffeur

Phillipe Sentoua

Gardien

**Maxime Sanze** 

Gardien

Désiré Heneoroy

Gardien

**Charly Moussa** 

Gardien

Firmin Houmbindo

Planton

**Enoch Poukane** 

Planton

#### Liste des superviseurs et zones de supervision du RGPH03

**Faustin Piamale** 

Bangui

**Dr Bernard Boua** 

Ombella-M'Poko 1

**Cristophe Bayo** 

Ombella-M'Poko 2

Dr Tomas d'Aquin Koyazegbe

Lobaye

**Robert Mbao** 

Bamingui-Bangoran

**Antoine Mbao** 

Kémo-Ibingui

**Dr Richard Ngballet** 

Ouaka 1

Dr Yacoub Sylla

Ouaka 2

Sébastien Selenguino

Haute-Kotto

**Charles Daouily** 

Vakaga

Alfred Sabendo

Basse-Kotto 1

Dr Desiré Komangova

Basse-Kotto 2

Dr Desiré Grembombo

Mbomou

Sylvestre Baza Banguimi

Haut-Mbomou

Eloi Andara

Nana-Gribizi

**Dr Marcel Mbeko** 

Ouham 1

**Rodrigue Ngonon** 

Ouham 2

Faustin Yangoupande

Ouham-Pende 1

**Gabriel Bebetem** 

Ouham-Pende 2

**Dr Brice Kamalo** 

Mambéré-Kadéï 1

Dr Méthode Moyen

Mambéré-Kadéï 2

Dr Gaspard Tekpa

Sangha-Mbaéré

**Lonem Robert** 

Nana-Mambéré

## Liste du personnel de l'UNFPA, des autres bailleurs et des consultants internationaux qui ont apporté leur appui technique RGPH03

#### Représentants de l'UNFPA en RCA

Pr. Daniel Mpembele Sala-Diakanda Mme Agathe Lawson Philippe Delanne Basile Oleko Tambashe

### Experts des Équipes d'Appui Technique de l'UNFPA de Dakar et d'Addis-Abeba

Richard Dackam-Ngatchou Robert Declerq Jean-Marc Hie Boubacar Sow Samson Lamlenn Benoît Kalasa

#### **Consultants internationaux**

Antoine Banza
André Mayouya
Noël Moussavou
Oumar Bocoum
Cosme Vodounou
Bruno Magloire Nouatin
Macoumba Thiam

#### **Bureau UNFPA**

Alexandre Ewango
Albert Bango-Makoudou
Adam Mahamat
Yvette Dologuele Dessande
Raymond Goula
Isabelle Dindy-Bamongo
Alima Falamata
Ousmane Mahamat Saleh
Ortalin Resigné Chitelseeh

#### **Autres Bailleurs**

Mme Nichole Malpas Union Européenne

Robert Ndamobissi UNICEF